AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.au.int

OSC51633 – 12/15/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Trente-neuvième session ordinaire
14-15 octobre 2021
Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/Dec.1126-1142(XXXIX)
Original : anglais

DÉCISIONS

DÉCISION SUR LES RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des recommandations du COREP sur les rapports de ses sous-comités, en tenant compte des observations formulées par les États membres ;

I. SOUS-COMITÉ SUR LA RÉFORME DES STRUCTURES - Doc : EX.CL/1280(XXXIX)

2. **RAPPELLE** les Décisions suivantes en vertu desquelles ont été créés des Organes, des Bureaux de représentation, des bureaux techniques et spécialisés:

a) Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1057(XXXV) adoptée au Niger en juillet 2019, demandant à la Commission de soumettre au COREP les incidences financières, juridiques et structurelles de l'ouverture du Bureau de Beijing aux fins de soumission de celles-ci au Conseil exécutif pour examen en février 2020 en vue de régulariser le statut juridique du Bureau de l'Union africaine à Beijing ;

b) Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.750 (XXXIII) adoptée en Éthiopie en février 2020, approuvant la nouvelle structure départementale de la CUA ;

c) Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.986 (XXXII) adoptée en Éthiopie en février 2018 approuvant la structure proposée pour le Secrétariat du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), et la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1115 (XXXVIII) de février 2021, demandant au Secrétariat de l'ECOSOCC de soumettre ses implications structurelles, financières et juridiques conformément à la procédure en place et de faire rapport à la 39e session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2021 ;

d) Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1057(XXXV) adoptée au Niger en juillet 2019 adoptant, entre autres, la structure provisoire du MAEP; la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec. 1074 (XXXVI) de février 2020 adoptant (i) le Règlement intérieur du Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; (ii) Règlement intérieur du Comité des points focaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs; (iii) Règlement intérieur du Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.758 (XXXIII) de février 2020 sur l'adoption des Statuts du MAEP (2020) et du Règlement intérieur du Forum du MAEP ; ainsi que la Décision de la Conférence, Assembly/AU/Dec.765 (XXXIII) sur l'adoption du Plan stratégique quinquennal du MAEP 2020-2024 ;

e) Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec. 987 (XXXII) approuvant la création de la branche de l'Université panafricaine, chargée de l'enseignement à distance et de l'apprentissage électronique (PAVEU) en janvier 2018 ;

f) Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec. 1074 (XXXVI) de février 2020, paragraphe 64, recommandant à la Conférence que la structure et la

dotation en personnel du Secrétariat de la ZLECAf soient faites en deux phases, à savoir :

- Première phase : recrutement initial du Secrétaire général, de quatre (4) directeurs et du personnel essentiel, et
- Deuxième phase : les postes à pourvoir après l'adoption d'une structure et d'un budget permanents et l'examen des fonctions appropriées des directeurs nommés et de leur nombre exact.

g) Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.676 (XXX), portant adoption des Statuts de l'Agence spatiale africaine, suite à la recommandation du Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie (CTS-EST) au Caire en octobre 2017, et du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques (CTS-JAJ) en novembre 2017. Les statuts font de l'Agence spatiale africaine un organe de l'Union africaine.

3. RECOMMANDE à la Conférence les propositions de structures ci-après pour adoption :

a) Bureau de représentation permanente de l'UA à Beijing (Chine)

Titre du poste	Grade	Nombre de postes
Comité des Représentants permanents	P6	1
Fonctionnaire principal de politique en charge de la coopération économique et commerciale	P3	1
Fonctionnaire principal de politique en charge de la coopération technique, de la technologie, de la science et de l'éducation	P3	1
Fonctionnaire principal de politique en charge de la promotion de la culture, du tourisme et de la participation de la diaspora	P3	1
Juriste	P2	1
Fonctionnaire des finances et des affaires administratives	P2	1
Secrétaire	GSA4	1
Secrétaire/Réceptionniste	GSA4	1
Agent d'entretien/Coursier	GSB6	1
Chauffeurs	GSB7	1
Chauffeurs	GSB7	1
Nombre total des postes sur la structure		**11**

Le coût estimatif annuel du personnel est 1.277.164 de dollars EU. Le recrutement de ces postes à pourvoir devrait être échelonné et sous réserve des disponibilités budgétaires.

b) Services de sûreté et de sécurité des bureaux à la Commission de l'UA, Addis-Abeba (Éthiopie)

Titre	Grade	No. de postes
Responsable de la sûreté et de la sécurité (P6)	P6	1
Adjoint au responsable	P4	1
Assistant administratif (GSA5)	GSA5	1
Secrétaire (GSA4)	GSA4	1
Responsable de l'Unité des Opérations	P3	1
Fonctionnaires chargés des opérations régionales	P2	1
Assistant à la sécurité locale pour chaque bureau de l'UA (GSA5)	GSA5	1
Responsable des opérations de sécurité du QG (P2)	P2	1
Protection des VIP (GSA5)	GSA5	5
Fonctionnaire responsable des opérations de sécurité du QG (P1)	P1	1
Accréditation & Réception (GSA4)	GSA4	4
Opérations en salle de contrôle (GSA5)	GSA5	1
Opérations en salle de contrôle (GSB9)	GSB9	5
Patrouille et intervention (GSA5)	GSA5	1
Patrouille et intervention (GSB9)	GSB9	4
Sécurité du périmètre et des conférences – responsables de quartier (GSA5)	GSA5	6
Sécurité du périmètre et des conférences - chefs de quartier (GSB9)	GSB9	64
Chauffeur de sécurité de service (GSB7)	GSB7	3
Fonctionnaire chargé d'entretien des systèmes de sécurité (P1)	P1	1
Analyste des informations sur les menaces (P2)	P2	2
Responsable de la planification et de l'intervention d'urgence (P1)	P1	1
Chef de l'unité Sécurité du travail et de l'environnement de travail	P3	1
Responsable de la sensibilisation à la sécurité au travail et des opérations (P2)	P2	1
Superviseur des opérations du système de sécurité (GSA5)	GSA5	1
Opérateurs du système de sécurité (GSB9)	GSB9	2
Total		**111**

Le coût estimatif annuel du personnel est 5.613.143 de dollars EU. Le recrutement de ces postes devrait être échelonné conformément au plan de transition.

c) Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) à Lusaka (Zambie)

Titre du poste	Grade	Nombre de postes
Responsable du Bureau du Secrétariat		
Secrétaire exécutif	P6	1

Juriste principal	P3	1
Fonctionnaire du protocole	P1	1
Secrétaire	GSA4	1
Assistant administratif	GSA5	1
Division des programmes		
Chef des programmes	P5	1
Fonctionnaire de l'Unité - Projets & Partenariats	P3	1
Fonctionnaire de l'unité - Participations des OSC	P3	1
Fonctionnaires chargés de programme	P2	2
Fonctionnaires chargés de programme	P2	5
Assistant administratif	GSA5	1
Unité Administration, RH & Finances		
Chef de l'administration, des Ressources humaines et des finances	P4	1
Fonctionnaire des TIC	P2	1
Fonctionnaire des ressources humaines	P2	1
Fonctionnaires des achats	P2	1
Fonctionnaire des finances	P2	1
Superviseur de la sécurité	GSA5	1
Assistant des achats	GSA5	1
Assistant en ressources humaines	GSA5	1
Assistant comptable	GSA5	1
Assistant administratif	GSA5	1
Chauffeurs	GSB7	3
Unité des communications		
Fonctionnaire principal des communications	P3	1
Webmestre	P2	1
Responsable des médias	P1	1
Documentaliste	GSA5	1
Total		**34**

Le coût estimatif annuel du personnel est 1.564.585 de dollars EU. Le recrutement de ces postes à pourvoir devrait être échelonné et sous réserve des disponibilités budgétaires.

d) Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) à Midrand (Afrique du Sud)

No	Titre	Grade

Bureau du Secrétaire exécutif		
1	Secrétaire exécutif	SP3
2	Directeur de cabinet	P6
3	Conseiller technique - Gouvernance, Examens et Évaluations	P5
4	Assistant spécial au Secrétaire exécutif	P3
5	Secrétaire particulier/ère ;	GSA5
6	Vérificateur principal	P3
7	Fonctionnaire principal de liaison de l'UA	P3
8	Fonctionnaire principal chargé de l'alerte précoce et de la prévention des conflits	P3
9	Fonctionnaire principal du panel et du point focal	P3
10	Responsable du protocole	P2
11	Chauffeurs	GSB7
12	Personnel de ménage	GSB5
13	Assistant administratif	GSA5
14	Assistant administratif	GSA5
Unité de planification stratégique		
15	Responsable principal de la planification stratégique	P4
16	Responsable de planification stratégique	P2
17	Fonctionnaire principal des risques	P3
Unité de la coopération technique et de la mobilisation des ressources		
18	Responsable principal de la coopération technique et de la mobilisation des ressources	P3
19	Fonctionnaire de la coopération technique et de la mobilisation des ressources	P2
Unité des médias et de la communication		
20	Fonctionnaire principal de l'information et de la communication	P3
21	Responsable des communications	P2
22	Fonctionnaire de la publication	P2
Unité de la division de la gestion des conférences		
23	Interprète/Traducteur	P4
24	Traducteur	P3
25	Traducteur	P3
26	Documentaliste/Bibliothécaire	P1
Unité juridique		
27	Conseiller juridique principal	P4
28	Juriste	P2
Direction des opérations		
29	Directeur	D1
30	Assistant administratif	GSA5
Division des services aux entreprises		
31	Chef de la Division des services aux entreprises	P5

32	Assistant administratif	GSA5
	Unité de gestion des ressources humaines	
33	Fonctionnaire principal des ressources humaines	P3
34	Fonctionnaire des ressources humaines	P2
35	Fonctionnaire chargé de la paie	P2
36	Assistant en ressources humaines	GSA5
	Unité des technologies de l'information	
37	Fonctionnaire principal des technologies de l'information	P3
38	Fonctionnaire des infrastructures & réseaux	P2
39	Fonctionnaire des systèmes & de la sécurité	P2
40	Assistant en technologie de l'information	GSA5
	Unité des achats et des installations	
41	Fonctionnaire principal des achats et des voyages	P3
42	Fonctionnaire des achats	P2
43	Fonctionnaire des achats - Subvention	P2
44	Assistant des achats	GSA5
45	Fonctionnaire en charge des voyages	P1
46	Assistant aux voyages	GSA5
47	Fonctionnaire en charge de l'administration et des installations	P1
48	Fonctionnaire de la sécurité & de la sûreté	P1
49	Assistant du contrôle des enregistrements	GSA5
50	Secrétaire/Réceptionniste	GSA4
51	Chauffeur/Messager	GSB7
52	Chauffeur/Messager	GSB7
	Division des Finances	
53	Chef de division	P5
54	Fonctionnaire principal des finances - Comptabilité	P3
55	Responsable des finances-Comptabilité	P2
56	Fonctionnaire principal du Budget	P3
57	Fonctionnaire des finances - Budget/Subvention	P2
58	Fonctionnaire de la trésorerie	P2
59	Fonctionnaire de la certification	P2
60	Aide-comptable	GSA5
61	Aide-comptable	GSA5
	Direction Examen et évaluation du pays	
62	Directeur	D1
63	Assistant administratif	GSA5
64	Assistant administratif	GSA5
65	Coordinateur régional Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	P5
66	Coordinateur régional de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe	P5

67	Fonctionnaire principal en charge d'études pays - Gouvernance économique	P3
68	Fonctionnaire des études pays - Gouvernance économique	P2
69	Fonctionnaire principal chargé d'études pays - Démocratie et gouvernance politique	P3
70	Fonctionnaire des études pays - Démocratie et Gouvernance politique	P2
71	Fonctionnaire principal chargé d'études pays - Gouvernance institutionnelle	P3
72	Fonctionnaire chargé des études pays - Gouvernance institutionnelle	P2
73	Fonctionnaire principal chargé d'études pays - Résilience de l'État	P3
74	Fonctionnaire des études pays - Résilience de l'État	P2
75	Fonctionnaire principal chargé d'études pays - Développement socio-économique, genre	P3
76	Fonctionnaire des études pays - Développement socio-économique, genre	P2
Direction de la gouvernance des rapports spéciaux		
77	Directeur	D1
78	Assistant administratif	GSA5
Division des rapports de gouvernance		
79	Chef de la Division des rapports de gouvernance	P5
80	Assistant administratif	GSA5
81	Fonctionnaire principal de la recherche et de la gouvernance institutionnelle	P3
82	Fonctionnaire principal de la recherche sur la gouvernance politique	P3
83	Fonctionnaire principal de la recherche sur la gouvernance économique	P3
84	Fonctionnaire principal de la recherche sur le développement socio-économique	P3
85	Fonctionnaire principal de la recherche sur la résilience étatique	P3
86	Fonctionnaire principal de la recherche, de la méthodologie et du développement	P3
87	Fonctionnaire principal du rapport sur la gouvernance en Afrique	P3
88	Fonctionnaire du rapport sur la gouvernance en Afrique	P2
89	Fonctionnaire principal du rapport sur la gouvernance nationale	P3
90	Fonctionnaire du rapport sur la gouvernance nationale	P1
Division de la notation de crédit		
91	Chef de la Division consultative de la recherche, de la notation du crédit	P5
92	Assistant administratif	GSA5
93	Fonctionnaire principal du crédit	P3
94	Fonctionnaire de l'agence de notation du crédit	P2
Direction du suivi et évaluation		
95	Directeur	D1
96	Assistant administratif	GSA5
Suivi et évaluation des programmes de gouvernance nationale		
97	Chef du suivi et évaluation des programmes de gouvernance nationale	P5
98	Assistant administratif	GSA5
99	Responsable principal du suivi et évaluation des programmes de gouvernance nationale	P3

100	Responsable principal du suivi et évaluation des programmes de gouvernance nationale	P3
101	Responsable du suivi et évaluation des programmes de gouvernance nationale	P2
102	Fonctionnaire du suivi et évaluation des programmes de gouvernance nationale	P1
103	Statisticien principal	P3
104	Statisticien	P2
105	Chargé de programme	P1
106	Chargé de programme	P1
107	Administrateur des données de base	P2
108	Économiste principal	P3
Suivi et évaluation des programmes de gouvernance continentale & globale		
109	Chef du suivi et évaluation des programmes de gouvernance continentale & globale	P5
110	Fonctionnaire principal des programmes de gouvernance continentale et globale	P3
111	Responsable principal des programmes de gouvernance continentale et globale	P3
112	Responsable des programmes de gouvernance continentale et globale	P2
113	Responsable des programmes de gouvernance continentale et globale	P2
114	Assistant de programme	GSA5

Le coût estimatif annuel du personnel est de 11.417.711 de dollars EU. Le recrutement de ces postes à pourvoir devrait être échelonné sur une période de trois (3) ans et sous réserve des disponibilités budgétaires.

e) E-Université virtuelle panafricaine (PAVEU) à Yaoundé (Cameroun)

	Titre	Grade	No. de postes
1	Directeur	P5	1
2	Coordinateur des affaires académiques	P4	1
3	Fonctionnaire principal en charge du développement du contenu	P3	1
4	Fonctionnaire principal en charge de l'appui à l'apprenant	P3	1
5	Concepteur pédagogique	P3	1
6	Technologue pédagogique	P2	1
7	Fonctionnaire du suivi et de l'évaluation	P2	1
8	Fonctionnaire des ressources humaines	P1	1
9	Fonctionnaire de l'appui à l'apprenant	P1	1
10	Administrateur du système de gestion de l'apprentissage	P1	1
11	Administrateur assistant en système de gestion de l'apprentissage	GSA 5	1
12	Assistant administratif	GSA 4	1
13	Secrétaire bilingue	GSA 4	1
14	Chauffeur	GSB7	1
	Total		**14**

Le coût estimatif annuel du personnel est de 1.213.359 de dollars EU. Le recrutement de ces postes à pourvoir devrait être échelonné et sous réserve des disponibilités budgétaires.

f) Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à Accra (Ghana).

No	Département	Titre du poste	Grade	État
Bureau du Secrétaire général				
1	CSG	Secrétaire général (SP2)	SP2	Phase I approuvée
2	CSG	Directeur de cabinet (D1)	D1	Phase I approuvée
3	CSG	Conseiller (P5)	P5	Phase I approuvée
4	CSG	Conseiller (P5)	P5	Phase I approuvée
5	CSG	Conseiller (P5)	P5	Phase I approuvée
6	CSG	Conseiller (P5)	P5	Phase I approuvée
7	CSG	Assistant spécial SG(P4)	P4	Phase I approuvée
8	CSG	Chargé de politique (P2)	P2	Phase II
9	CSG	Assistant principal des archives (GSA3)	GSA3	Phase II
10	CSG	Assistant administratif (P1) - SG	P1	Phase I approuvée
11	CSG	Secrétaire bilingue (GSA5) - SG	GSA5	Phase I approuvée
12	CSG	Secrétaire bilingue (GSA5) - COS	GSA5	Phase I approuvée
13	CSG	Assistant administratif (GSA5)	GSA5	Phase II
14	CSG	Secrétaire (GSA4)	GSA4	Phase I approuvée
Division des communications				
15	CSG	Chef des communications	P5	Phase II
16	CSG	Porte-parole et rédacteur de discours	P4	Phase II
17	CSG	Fonctionnaire principal en charge de la communication (P3)	P3	Phase II
18	CSG	Fonctionnaire principal en charge de la presse et rédacteur (P3)	P3	Phase II
19	CSG	Fonctionnaire chargé de la communication et de la marque numérique (P2)	P2	Phase II
20	CSG	Concepteur web et responsable du contenu (P2)	P2	Phase II
21	CSG	Fonctionnaire de la gestion des connaissances (P2)	P2	Phase II
22	CSG	Bibliothécaire (P1)	P1	Phase II
23	CSG	Fonctionnaire en charge des archives (P1)	P1	Phase II
24	CSG	Assistant des archives et des questions administratives (GSA5)	GSA5	Phase II
Bureau du Secrétaire général adjoint				
25	ODSG	Secrétaire général adjoint	D2/ SP3	Phase II
26	ODSG	Assistant spécial (P3)	P3	Phase II
27	ODSG	Chargé de programme	P2	Phase II

28	ODSG	Secrétaire bilingue (GSA5)	GSA5	Phase II
29	ODSG	Assistant principal des archives (GSA3)	GSA3	Phase II
30	ODSG	Assistant administratif (GSA5)	GSA5	Phase II
31	ODSG	Assistant administratif - 4(GSA5)	GSA5	Phase II
Division du protocole				
32	ODSG	Chef du protocole (P5)	P5	Phase II
33	ODSG	Chargé principal du protocole	P4	Phase II
34	ODSG	Chargé principal du protocole (P3)	P3	Phase II
35	ODSG	Fonctionnaire du protocole (P2)	P2	Phase II
36	ODSG	Fonctionnaire du protocole (P1)	P1	Phase II
37	ODSG	Assistant chargé du protocole (GSA5)	GSA5	Phase II
Division des conférences et des langues				
38	ODSG	Chef du Service des conférences et des langues (P5)	P5	Phase II
39	ODSG	Fonctionnaire de l'Unité centrale de la planification et de la coordination (P3)	P3	Phase II
40	ODSG	Fonctionnaire de la documentation (P2)	P2	Phase II
41	ODSG	Contrôleur de la documentation et de l'établissement des calendriers (P1)	P1	Phase II
42	ODSG	Technicien du système des conférences (GSA5)	GSA5	Phase II
43	ODSG	Secrétaire de pool (GSA4)	GSA4	Phase II
44	ODSG	Interprète/Traducteur (P4) (Arabe)	P4	Phase II
45	ODSG	Interprète/Traducteur (P4) (Anglais)	P4	Phase II
46	ODSG	Interprète/Traducteur (P4) (Français)	P4	Phase II
47	ODSG	Interprète/Traducteur (P4) (Portugais)	P4	Phase II
Direction du commerce des marchandises et de la concurrence				
48	DTIGC	Directeur du commerce des marchandises et de la concurrence(D1)	D1	Phase I approuvée
49	DTIGC	Secrétaire bilingue (GSA5)	GSA5	Phase I approuvée
50	DTIGC	Assistant principal des archives/ Coursier (GSA3)	GSA3	Phase II
51	DTIGC	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
52	DTIGC	Assistant administratif - Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
Division de l'accès au marché				
53	DTIGC	Chef de la division de l'accès au marché	P5	Phase I approuvée
54	DTIGC	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
55	DTIGC	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
56	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
57	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
58	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
DIVISION DES RÈGLES D'ORIGINE				
59	DTIGC	Chef de la Division des règles d'origine (P5)	P5	Phase I approuvée
60	DTIGC	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II

61	DTIGC	Fonctionnaire principal de programme (P3)	P3	Phase II
62	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
63	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Division des mesures non tarifaires				
64	DTIGC	Responsable de la Division des mesures non tarifaires (P5)	P5	Phase I approuvée
65	DTIGC	Fonctionnaire principal (P4) - SPS	P4	Phase I approuvée
66	DTIGC	Fonctionnaire principal (P4) – TBT (Infrastructure de qualité)	P4	Phase II
67	DTIGC	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3) - BNT	P3	Phase II
68	DTIGC	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3) - TBT/ SPS	P3	Phase II
69	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)- BNT	P2	Phase II
70	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2) - TBT/ SPS	P2	Phase II
71	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1) - BNT	P1	Phase II
72	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1) - TBT	P1	Phase II
73	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1) - SPS	P1	Phase II
Division des recours commerciaux				
74	DTIGC	Chef de la Division des recours au commerce (P5)	P5	Phase I approuvée
75	DTIGC	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
76	DTIGC	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
77	DTIGC	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
78	DTIGC	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
79	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
80	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
81	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
82	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Division de la politique concurrentielle				
83	DTIGC	Chef de la Division de la politique concurrentielle (P5)	P5	Phase II
84	DTIGC	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
85	DTIGC	Fonctionnaire chargé principal de programme (P3)	P3	Phase II
86	DTIGC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
87	DTIGC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Directeur de l'administration douanière				
88	DCA	Directeur	D1	Phase II
89	DCA	Secrétaire bilingue (GSA5)	GSA5	Phase II
90	DCA	Assistant principal des archives/ Coursier (GSA3)	GSA3	Phase II

91	DCA	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
92	DCA	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
Division des contrôles douaniers				
93	DCA	Chef des contrôles douaniers (P5)	P5	Phase II
94	DCA	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
95	DCA	Fonctionnaire chargé principal de programme (P3)	P3	Phase II
96	DCA	Fonctionnaire chargé de programme(P2)	P2	Phase II
97	DCA	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Division de transit et de la facilitation du commerce				
98	DCA	Chef de transit et de la facilitation du commerce (P5)	P5	Phase II
99	DCA	Fonctionnaire principal de programme (P4)	P4	Phase I approuvée
100	DCA	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
101	DCA	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Division du renforcement des capacités douanières et de la formation				
102	DCA	Division du renforcement des capacités douanières et de la formation) (P5)	P5	Phase II
103	DCA	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
104	DCA	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
105	DCA	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Direction du commerce des services, de l'investissement, des droits de la propriété intellectuelle et du commerce numérique				
106	DSII	Directeur du commerce des services, de l'investissement, des droits de la propriété intellectuelle et du commerce numérique (D1)	D1	Phase I approuvée
107	DSII	Secrétaire bilingue (GSA5)	GSA5	Phase I approuvée
108	DSII	Assistant principal des archives/ Coursier (GSA3)	GSA3	Phase II
109	DSII	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
110	DSII	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
Division du commerce des services				
111	DSII	Responsable de la Division du commerce des services (P5)	P5	Phase I approuvée
112	DSII	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
113	DSII	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
114	DSII	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
115	DSII	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
116	DSII	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
117	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
118	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
119	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II

120	DSII	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
121	DSII	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
122	DSII	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Division de l'investissement				
123	DSII	Division de l'investissement (P5)	P5	Phase II
124	DSII	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
125	DSII	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
126	DSII	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
127	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
128	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
129	DSII	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Division des droits de la propriété intellectuelle				
130	DSII	Division des droits de la propriété intellectuelle (P5)	P5	Phase II
131	DSII	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
132	DSII	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
133	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P3)	P3	Phase II
134	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P3)	P3	Phase II
135	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
136	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
137	DSII	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
138	DSII	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Division du commerce numérique				
139	DSII	Division du commerce numérique (P5)	P5	Phase II
140	DSII	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
141	DSII	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
142	DSII	Fonctionnaire principal chargé de programme (P3)	P3	Phase II
143	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
144	DSII	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
145	DSII	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
Direction du règlement des litiges et des affaires juridiques				
146	Juridique	Directeur du règlement des litiges et des affaires juridiques (D1)	D1	Phase II
147	Juridique	Secrétaire (GSA4)	GSA4	Phase II
148	Juridique	Assistant principal des archives (GSA3)	GSA3	Phase II
149	Juridique	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
150	Juridique	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
Division du règlement des litiges				
151	Juridique	Conseiller juridique principal - Règlement des litiges (P5)	P5	Phase II
152	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires juridiques (P4)	P4	Phase II
153	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires	P3	Phase II

		juridiques (P3)		
154	Juridique	Fonctionnaire chargé des affaires juridiques (P2)	P2	Phase II
155	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires juridiques (P2)	P2	Phase II
156	Juridique	Juriste associé (P1)	P1	Phase II
Division générale des affaires juridiques				
157	Juridique	Conseiller juridique principal - Affaires juridiques générales (P5)	P5	Phase II
158	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires juridiques (P4)	P4	Phase II
159	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires juridiques (P4)	P4	Phase II
160	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires juridiques (P4)	P4	Phase II
161	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires juridiques (P3)	P3	Phase II
162	Juridique	Fonctionnaire principal chargé des affaires juridiques (P3)	P3	Phase II
163	Juridique	Fonctionnaire chargé des affaires juridiques (P2)	P2	Phase II
164	Juridique	Fonctionnaire chargé des affaires juridiques (P2)	P2	Phase II
165	Juridique	Juriste associé (P1)	P1	Phase II
166	Juridique	Juriste associé (P1)	P1	Phase II
Direction de l'Administration et de la gestion des ressources humaines				
167	Directeur de l'administration et de la gestion des ressources humaines		D1	Phase I approuvée
168	AHRM	Secrétaire bilingue (GSA5)	GSA5	Phase II
169	AHRM	Assistant principal des archives (GSA3)	GSA3	Phase II
170	AHRM	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
Division de l'administration et de la gestion des ressources humaines				
171	AHRM	Responsable de l'administration et de la gestion des ressources humaines (P5)	P5	Phase I approuvée
172	AHRM	Fonctionnaire généraliste principal des ressources humaines (P4)	P4	Phase II
173	AHRM	Fonctionnaire chargé de recrutement (P2)	P2	Phase II
174	AHRM	Fonctionnaire chargé de recrutement (P1)	P1	Phase II
175	AHRM	Fonctionnaire généraliste en Ressources humaines et responsable de la paie (P2)	P2	Phase II
176	AHRM	Assistant en ressources humaines (GSA5)	GSA5	Phase II
177	AHRM	Assistant principal en ressources humaines (GSA3)	GSA3	Phase II
178	AHRM	Spécialiste des opérations de recrutement (GSA5)	GSA5	Phase II
179	AHRM	Spécialiste des opérations et des avantages sociaux (GSA5)	GSA5	Phase II
180	AHRM	Assistant administratif (GSA5)	GSA5	Phase II
181	AHRM	Secrétaire (GSA4)	GSA4	Phase II

182	AHRM	Médecine interne /Docteur (P4)	P4	Phase II
183	AHRM	Infirmière (P1)	P1	Phase II
184	AHRM	Secrétaire médical (GSA4)	GSA4	Phase II
185	AHRM	Fonctionnaire principal chargé de l'administration (P3)	P3	Phase II
186	AHRM	Fonctionnaire chargé de l'inspection et du contrôle de la flotte (GSA5)	GSA5	Phase II
187	AHRM	Chauffeurs (GSB7)	GSB7	Phase I approuvée
188	AHRM	Chauffeurs (GSB7)	GSB7	Phase I approuvée
189	AHRM	Chauffeurs (GSB7)	GSB7	Phase I approuvée
190	AHRM	Chauffeurs (GSB7)	GSB7	Phase I approuvée
191	AHRM	Chauffeurs (GSB7)	GSB7	Phase II
192	AHRM	Chauffeurs (GSB7)	GSB7	Phase II
193	AHRM	Chauffeurs (GSB7)	GSB7	Phase II
194	AHRM	Assistant des archives/ Coursier (GSB6)	GSB6	Phase II
195	AHRM	Assistant des archives/ Coursier (GSB6)	GSB6	Phase II
196	AHRM	Assistant des archives/ Coursier (GSB6)	GSB6	Phase II
197	AHRM	Personnel de ménage (GSB5)	GSB5	Phase II
198	AHRM	Personnel de ménage (GSB5)	GSB5	Phase II
199	AHRM	Personnel de ménage (GSB5)	GSB5	Phase II
200	AHRM	Fonctionnaire principal des achats (P3)	P3	Phase II
201	AHRM	Responsable des achats (P2)	P2	Phase II
202	AHRM	Responsable des achats (P1)	P1	Phase II
203	AHRM	Assistant des achats (GSA5)	GSA5	Phase II
204	AHRM	Fonctionnaire principal des voyages (P4)	P4	Phase II
205	AHRM	Chargé principal des voyages (P3)	P3	Phase II
206	AHRM	Chargé des voyages	P1	Phase II
207	AHRM	Assistant des voyages (GSA5)	GSA5	Phase II
208	AHRM	Chargé de la gestion des actifs (P1)	P2	Phase II
209	AHRM	Commis chargé de la gestion du stock et des actifs (GSA4)	GSA4	Phase II
210	AHRM	Fonctionnaire principal chargé de la technologie de l'information (P3)	P3	Phase II
211	AHRM	Fonctionnaire chargé de l'élaboration des applications numériques (P2)	P2	Phase II
212	AHRM	Fonctionnaire chargé de la technologie de l'information (P1)	P1	Phase II
213	AHRM	Fonctionnaire chargé des systèmes d'information (P1)	P1	Phase II
214	AHRM	Assistant à la technologie de l'information (GSA5)	GSA5	Phase II
215	AHRM	Assistant des systèmes d'information (GSA5)	GSA5	Phase II
216	AHRM	Fonctionnaire chargé de la sécurité et de la gestion des installations (P3)	P3	Phase II
217	AHRM	Fonctionnaire chargé de l'entretien et gestion des installations (P1)	P1	Phase II
218	AHRM	Assistant en gestion des installations (GSA3)	GSA3	Phase II

219	AHRM	Assistant de ménage et des événements (GSA3)	GSA3	Phase II
220	AHRM	Assistant de ménage et d'aide aux événements (GSB6)	GSB6	Phase II
221	AHRM	Secrétaire (GSA4)	GSA4	Phase II
222	AHRM	Agent de sécurité (P2)	P2	Phase II
223	AHRM	Agent de sécurité assistant (P1)	P1	Phase II
224	AHRM	Fonctionnaire chargé de la protection des VIP (GSA5)	GSA5	Phase II
225	AHRM	Fonctionnaire chargé de la protection des VIP (GSA5)	GSA5	Phase II
226	AHRM	Fonctionnaire chargé de la protection des VIP (GSA5)	GSA5	Phase II
227	AHRM	Responsable des opérations de sécurité (P1)	P1	Phase II
228	AHRM	Réceptionniste/Secrétaire/Caissier (GSA4)	GSA4	Phase II
229	AHRM	Réceptionniste/Secrétaire/Caissier (GSA4)	GSA4	Phase II
230	AHRM	Responsable des opérations en salle de contrôle (GSA5)	GSA5	Phase II
231	AHRM	Responsable des opérations en salle de contrôle (GSA5)	GSA5	Phase II
232	AHRM	Fonctionnaire chargé de patrouille et intervention (GSA5)	GSA5	Phase II
233	AHRM	Agent d'entretien des systèmes de sécurité (P1)	P1	Phase II
234	AHRM	Agent chargé des menaces, des urgences, de la planification et des interventions (P2)	P2	Phase II
235	AHRM	Responsable de la sécurité et de l'environnement du travail (P2)	P2	Phase II
236	AHRM	Secrétaire (GSA4)	GSA4	Phase II
Direction des Finances				
237	Finance	Directeur des Finances	D1	Phase I approuvée
238	Finance	Secrétaire bilingue (GSA5)	GSA5	Phase II
239	Finance	Assistant principal des archives (GSA3)	GSA3	Phase II
240	AHRM	Assistant administratif – Divisions (GSA5)	GSA5	Phase II
Division de la comptabilité, du budget et de la gestion des finances				
241	Finance	Chef de la Division de la comptabilité, du budget et de la gestion des finances (P5)	P5	Phase II
242	Finance	Fonctionnaire principal chargé de la comptabilité et des rapports financiers	P4	Phase II
243	Finance	Fonctionnaire chargé des comptes créditeurs et débiteurs du grand livre général (P2)	P2	Phase II
244	Finance	Aide-comptable (GSA5)	GSA5	Phase II
245	Finance	Aide-comptable (GSA5)	GSA5	Phase II
246	Finance	Fonctionnaire chargé de la réconciliation bancaire (P2)	P2	Phase II
247	Finance	Aide-comptable (GSA5)	GSA5	Phase II
248	Finance	Fonctionnaire chargé des Immobilisations (P2)	P2	Phase II
249	Finance	Fonctionnaire principal de décaissement (P3)	P3	Phase II
250	Finance	Fonctionnaire des finances en charge du	P2	Phase II

		décaissement (P2)		
251	Finance	Fonctionnaire en charge des finances Section des avantages sociaux du personnel (P2)	P2	Phase II
252	Finance	Personnel assistant chargé de la gestion financière (GSA5)	GSA5	Phase II
253	Finance	Secrétaire (GSA4)	GSA4	Phase II
254	Finance	Aide-comptable (GSA5)	GSA5	Phase II
255	Finance	Fonctionnaire principal des finances et de la trésorerie (P3)	P3	Phase II
256	Finance	Fonctionnaire des finances et de la trésorerie (P2)	P2	Phase II
257	Finance	Fonctionnaire chargé de la certification (P2)	P2	Phase II
258	Finance	Assistant de la trésorerie (GSA5)	GSA5	Phase II
259	Finance	Fonctionnaire principal chargé de la planification budgétaire et des rapports sur les programmes (P4)	P4	Phase II
260	Finance	Fonctionnaire chargé de l'examen financier et du suivi (P2)	P2	Phase II
261	Finance	Fonctionnaire des finances (P2)	P2	Phase II
262	Finance	Fonctionnaire des finances (P2)	P2	Phase II
263	Finance	Assistant au budget (GSA5)	GSA5	Phase II
264	Finance	Assistant au budget (GSA4)	GSA5	Phase II
265	Finance	Secrétaire (GSA4)	GSA4	Phase II
Direction - Affaires institutionnelles et Coordination des Programmes				
266	DIMPC	Directeur des Affaires institutionnelles et de la coordination des Programmes	D1	Phase II
267	DIMPC	Fonctionnaire chargé de la gestion de programme (P2)	P2	Phase II
268	DIMPC	Assistant administratif (GSA5)	GSA5	Phase II
269	DIMPC	Secrétaire bilingue (GSA5)	GSA5	Phase II
Division de la planification stratégique, de la mobilisation des ressources et des partenariats				
270	DIMPC	Chef de la Division Planification stratégique, de la mobilisation des ressources et des partenariats (P5)	P5	Phase I approuvée
271	DIMPC	Fonctionnaire principal chargé de la mobilisation des ressources et des partenariats (P3)	P3	Phase II
272	DIMPC	Fonctionnaire principal chargé du suivi et de l'évaluation (P3)	P3	Phase II
273	DIMPC	Fonctionnaire principal chargé de la planification stratégique (P3)	P3	Phase II
274	DIMPC	Fonctionnaire en charge du suivi et de l'évaluation(P2)	P2	Phase II
275	DIMPC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II
276	DIMPC	Fonctionnaire en charge des Femmes et des Jeunes dans le commerce (P5)	P5	Phase II
277	DIMPC	Fonctionnaire principal (P4)	P4	Phase II
278	DIMPC	Fonctionnaire chargé de programme (P2)	P2	Phase II
279	DIMPC	Fonctionnaire junior chargé de programme (P1)	P1	Phase II

280	DIMPC	Assistant administratif (GSA5)	GSA5	Phase II
281	DIMPC	Fonctionnaire principal chargé des PME (P4)	P4	Phase II
282	DIMPC	Fonctionnaire chargé des PME (P2)	P2	Phase II
283	DIMPC	Fonctionnaire junior chargé des PME junior (P1)	P1	Phase II
284	DIMPC	Chef de l'analyse politique et de la recherche de la ZLECAf (P5)	P5	Phase II
285	DIMPC	Fonctionnaire en charge du développement de la chaîne des valeurs et de la mise en œuvre (P4)	P4	Phase II
286	DIMPC	Coordinateur principal de l'académie de la ZLECAf (P4)	P4	Phase II
287	DIMPC	Fonctionnaire chargé des événements et des projets spéciaux (P4)	P4	Phase II
288	DIMPC	Auditeur interne principal (P3)	P3	Phase II
289	DIMPC	Statisticien principal (P3)	P3	Phase II
290	DIMPC	Fonctionnaire principal de l'analyse politique commerciale (P3)	P3	Phase II
291	DIMPC	Fonctionnaire principal chargé de la recherche (P3)	P3	Phase II
292	DIMPC	Fonctionnaire en analyse de politique commerciale (P2)	P2	Phase II
293	DIMPC	Statisticien (P2)	P2	Phase II
294	DIMPC	Fonctionnaire junior en analyse de politique commerciale (P1)	P1	Phase II
295	DIMPC	Chef de bureau de liaison de l'UA (P5)	P5	Phase II
296	DIMPC	Fonctionnaire chargé de la Coordination avec les CER (P4)	P4	Phase I approuvée

Le coût estimatif annuel du personnel est de 29.388.489, 25 de dollars EU. Le recrutement de ces postes à pourvoir devrait être échelonné sur une période de quatre (4) ans et sous réserve des disponibilités budgétaires.

g) Agence spatiale africaine (AfSA) au Caire, Égypte

Poste	Grade	No. de postes
Bureau Directeur général		
Directeur général	D2-1	1
Assistant administratif	GSA5	1
Assistant du personnel	P3	1
Division du suivi et de l'évaluation		
Chef	P5	1
Fonctionnaire principal chargé du suivi et de l'évaluation	P3	1
Fonctionnaires chargés du suivi et de l'évaluation	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Unité de la vérification		
Vérificateur principal	P3	1

Vérificateurs	P2	2
Bureau du Directeur général adjoint		
Directeur général adjoint	D1-1	1
Assistant administratif	GSA5	1
Division des affaires juridiques		
Responsable	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Juristes	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division de la sécurité		
Chef	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Gardiens	GSB9	5
Division de la gestion des installations		
Chef	P5	1
Fonctionnaire principal	P3	1
Fonctionnaires en charge des installations	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Pool des chauffeurs	GSB7	2
Division de la technologie de l'information des systèmes spatiaux		
Chef	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division générale de l'appui à la technologie de l'information		
Chef	P5	1
Fonctionnaire principal des technologies de l'information	P3	1
Fonctionnaires des technologies de l'information	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Direction des services aux entreprises		
Directeur	D1	1
Assistant administratif	GSA5	1
Gestion des ressources humaines		
Chef de section	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires responsables des ressources humaines	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division des Finances		
Chef de section	P5	1
Fonctionnaires principaux des finances	P3	1

Fonctionnaires responsables des finances	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division des achats		
Chef de section	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
DIRECTION DES RELATIONS POLITIQUES ET EXTÉRIEURES		
Directeur	D1	1
Assistant administratif	GSA5	1
Division de la planification, de la coopération, du partenariat et de la liaison		
Responsable	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division de la politique et de la stratégie		
Chef	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division de la communication et de la sensibilisation		
Chef	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
DIRECTION DES APPLICATIONS SPATIALES		
Directeur	D1	1
Assistant administratif	GSA5	1
DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE L'OBSERVATION SPATIALE		
Directeur de programme	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	2
Fonctionnaires	P2	4
Assistant administratif	GSA5	1
Division du programme des communications par satellite		
Chef de programme	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	2
Fonctionnaires	P2	4
Assistant administratif	GSA5	1
Division de la navigation et du positionnement		
Chef de programme	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	2
Fonctionnaires	P2	4

Assistant administratif	GSA5	1
Division de l'astronomie, de l'exploration spatiale et de l'espace atmosphérique		
Chef de programme	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	2
Fonctionnaires	P2	4
Assistant administratif	GSA5	1
DIRECTION DES OPÉRATIONS SPATIALES ET DE LA TECHNOLOGIE		
Directeur	D1	1
Assistant administratif	GSA5	1
Division de la sûreté, de la planification de mission et de l'assurance		
Chef	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	2
Fonctionnaires	P2	4
Assistant administratif	GSA5	1
Division des systèmes, de la robotique et de la gestion de l'infrastructure spatiale		
Chef	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	2
Fonctionnaires	P2	4
Assistant administratif	GSA5	1
Division des conférences, de l'intégration et de l'essai		
Responsable	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	2
Fonctionnaires	P2	4
Assistant administratif	GSA5	1
DIRECTION DE L'INNOVATION, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT		
Directeur	D1	1
Assistant du personnel	GSA5	1
Division de l'industrie spatiale et du développement des entreprises		
Chef	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division du renforcement des capacités, de l'apprentissage et des compétences		
Responsable	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1
Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Division de la gestion des connaissances		
Responsable	P5	1
Fonctionnaires principaux	P3	1

Fonctionnaires	P2	2
Assistant administratif	GSA5	1
Total		**156**

Le coût estimatif annuel du personnel est de 13.101.302,48 de dollars EU. Le recrutement de ces postes à pourvoir devrait être échelonné sur une période de trois (3) ans et sous réserve des disponibilités budgétaires.

4. **DÉCIDE** que la mise en œuvre des structures susmentionnées doit se faire par étapes et en fonction des disponibilités budgétaires ;

5. **DÉCIDE ÉGALEMENT** que le processus de recrutement doit être entrepris conformément au système de recrutement basé sur le mérite (MBRS) et sur le système de quota à l'échelle de l'UA ;

6. **DÉCIDE EN OUTRE** de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des structures susmentionnées après chaque phase de mise en œuvre.

II. SOUS-COMITÉ SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES – Doc. EX.CL/1281(XXXIX)

7. **PREND NOTE** des recommandations du COREP sur les rapports de ses Sous-comités

SÉANCE CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES SUR LES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES, DU SOUS-COMITÉ SUR LES PROGRAMMES ET LES CONFÉRENCES ET DES EXPERTS TECHNIQUES DU F15

A. Demande de budget supplémentaire pour l'exercice 2021

8. **APPROUVE** un budget supplémentaire de l'Union africaine pour l'exercice 2021, d'un montant total de **102 045 433 de dollars EU**, dont **12 017 328 de dollars EU** au titre du budget de fonctionnement et **90 028 105 de dollars EU** au titre du budget-programme. Ce budget sera en outre financé comme suit :

   i) **12 474 064 de dollars EU** du Fonds administratif commun
   ii) **2 384 036 de dollars EU** du Fonds d'entretien
   iii) **12 652 250 de dollars EU** sur du Fonds de réserve
   iv) **74 535 082 de dollars EU** des partenaires internationaux

Organe	Fonds administratif			Fonds de maintenance			Fonds de réserve			Partenaires	Total		
	Fonctionnement	Programmes	Total	Fonctionnement	Programmes	Total	Fonctionnement	Programmes	Total	Programmes	Fonctionnement	Programmes	Total
CUA	3,935,290	7,408,272	**11,343,562**	1,043,236	1,056,450	**2,099,686**	3,128,925	6,282,331	**9,411,256**	6,398,459	8,107,451	21,145,512	**29,252,962**
CAEDBE			-			-		245,970	**245,970**	114,649	-	360,619	**360,619**

CAfDHP			-			-	1,196,051		**1,196,051**	880,549	1,196,051	880,549	**2,076,601**
ACDC[1]			-			-		500,000	**500,000**	52,196,380	-	52,696,380	**52,696,380**
AFREC			-	34,000		**34,000**	66,500		**66,500**		100,500	-	**100,500**
MAEP	175,000		**175,000**			-	43,910		**43,910**		218,910	-	**218,910**
AUDA-NEPAD	157,125		**157,125**			-	968,782		**968,782**		1,125,907	-	**1,125,907**
ECOSSOC	651,306		**651,306**	250,350		**250,350**			-		901,656	-	**901,656**
PAPS	147,071		**147,071**			-	219,781		**219,781**	2,054,616	366,852	2,054,616	**2,421,468**
UPA			-			-			-	1,108,240	-	1,108,240	**1,108,240**
PSOs			-			-			-	11,782,189	-	11,782,189	**11,782,189**
Total général	**5,065,792**	**7,408,272**	**12,474,064**	**1,327,586**	**1,056,450**	**2,384,036**	**5,623,949**	**7,028,301**	**12,652,250**	**74,535,082**	**12,017,328**	**90,028,105**	**102,045,433**

9. **APPROUVE EN OUTRE** un budget de **4 533 707 de dollars EU** à financer par une réaffectation de l'épargne interne comme suit :

Organe	Épargne	Réaffectation	Fonds
PSOs - Mission des observateurs militaires et des droits de l'homme au Burundi (HRMOM)	4,533,707		**Fonds coréen**
CUA - PAPS		4,533,707	**Fonds coréen**
Total général	**4,533,707**	**4,533,707**	

10. **FÉLICITE** les gouvernements du Kenya et du Cameroun pour le soutien financier volontaire qu'ils ont apporté à l'Université panafricaine ainsi que les gouvernements d'Afrique du Sud et du Nigéria pour avoir soutenu financièrement le bureau du Président ;

11. **DEMANDE ÉGALEMENT** au F15 de concevoir une méthodologie qui fixe un seuil sur un montant à prélever sur le Fonds de réserve et de proposer une matrice budgétaire qui aide la Commission à élaborer des budgets axés sur les résultats;

12. **CHARGE** la Commission de tenir compte du fait qu'à compter du budget 2021, il n'y aura qu'une (1) seule demande de budget supplémentaire par an, qui ne sera examinée que si cette demande répond aux exigences stipulées dans le Règlement financier de l'UA**.**

13. **ORDONNE EN OUTRE** que le rapport d'exécution budgétaire vérifié pour la période précédant les demandes soit présenté avant l'examen des demandes de budget supplémentaire.

Comprend un plafond de 50 millions de dollars à mobiliser auprès des partenaires pour la préparation et la réponse aux urgences liées au Covid-19

14. **ORDONNE EN OUTRE** que les demandes de budget supplémentaire pour 2022 et au-delà ne dépassent pas 15 % du budget ordinaire initial approuvé et qu'elles soient conformes aux dispositions du Règlement financier de l'UA ;

B. Décision sur le budget de l'Union africaine pour 2022

15. **PREND NOTE** des rapports du COREP et de la séance conjointe de son Sous-comité de supervision et de coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, du Sous-comité sur les programmes et conférences et du Comité d'experts du F15 ;

16. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1097(XXXVII) paragraphes 42, 43 et 45, et **DÉCIDE** que les mesures d'austérité de 2021 resteront en vigueur en 2022 ;

17. **APPROUVE** un budget de l'Union africaine pour l'exercice 2022, d'un montant total de 651 110 573 de dollars EU réparti comme suit :

a. Un budget ordinaire de **371 887 288 de dollars EU** ventilé comme suit :

i) Budget de fonctionnement de **176 348 732 de dollars EU** à financer comme suit :

- 158 929 019 de dollars EU mis en recouvrement auprès des États membres,
- 12 777 897 de dollars EU provenant des frais administratifs et
- 4 641 817 de dollars EU du fonds d'entretien ;

ii) Budget-programme de **195 538 556 de dollars EU** à financer comme suit :

- 45 855 552 de dollars EU mis en recouvrement auprès des États membres ; et
- 149 683 004 de dollars EU à solliciter auprès des partenaires internationaux, dont 5 851 644 de dollars EU sous forme d'assistance technique.

b. Opérations de soutien de la paix d'un budget total de **279 223 285 de dollars EU** devant être entièrement sollicité auprès des partenaires internationaux ;

c. De manière générale, le budget 2022 de l'UA sera financé comme suit :

i) 204 784 571 de dollars EU (31 %) à imputer aux États membres
ii) 12 777 897 de dollars EU (2%) devant provenir des frais administratifs
iii) 4 641 817 de dollars EU (1%) du fonds d'entretien

iv) 428 906 289 de dollars EU (66%) devant provenir des partenaires internationaux

Organes	États membres			Fonds de maintenance	Fonds administratif	Partenaires	Budget total 2022		
	Budget de fonctionnement	Programes	Estimation totale	Budget de fonctionnement	Budget de fonctionnement t	Programmes	Fonctionnement	Programmes	Total
CUA	91,741,196	11,488,386	**103,229,581**	3,264,319		103,646,858	95,005,515	115,135,244	**210,140,758**
PAP	10,583,48	274,634	**10,858,12**	89,400		1,045,076	10,672,887	1,319,710	**11,992,597**
CAfDHP (La Cour)	7,523,031	2,881,995	**10,405,026**	104,904		1,401,738	7,627,936	4,283,733	**11,911,669**
CADHP (Commission)	4,216,192	198,950	**4,415,142**	32,000		1,253,310	4,248,192	1,452,260	**5,700,452**
ECOSSOC	1,511,481	919,911	**2,431,392**	282,000		-	1,793,481	919,911	**2,713,392**
AUDA-NEPAD	10,065,102	7,533,000	**17,598,102**	322,077		16,771,000	10,387,179	24,304,000	**34,691,179**
Commission du droit international de l'Union africaine AUCIL	247,900	144,098	**391,998**	-		-	247,900	144,098	**391,998**
ABC	1,345,972	63,602	**1,409,574**	21,875		400,668	1,367,847	464,270	**1,832,117**
Conseil de paix et de sécurité	-	1,864,168	**1,864,168**	-		177,419	-	2,041,587	**2,041,587**
CADBE	955,440	304,472	**1,259,912**	23,200		-	978,640	304,472	**1,283,112**
MAEP	5,516,643	1,049,439	**6,566,082**	115,933		4,633,341	5,632,576	5,682,780	**11,315,356**
BUREAUX SPÉCIALISÉS									
AFREC	1,458,106	337,702	**1,795,808**	15,000		-	1,473,106	337,702	**1,810,808**
IPED	552,807	62,889	**615,696**	8,000		396,176	560,807	459,065	**1,019,872**
CIEFFA	705,576	57,764	**763,340**	31,900		1,308,841	737,476	1,366,605	**2,104,081**
UPA	2,539,937	13,071,791	**15,611,728**	102,250		2,310,040	2,642,187	15,381,831	**18,024,018**
AIR	755,959	-	**755,959**	5,310		401,427	761,269	401,427	**1,162,696**
ACDC	4,203,868	3,500,160	**7,704,028**			5,868,791	4,203,868	9,368,951	**13,572,819**
Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation (*AOSTI*)	644,596	24,289	**668,885**	29,308		153,011	673,904	177,300	**851,204**
AFRIPOL	786,284	18,281	**804,565**	51,036		115,167	837,320	133,448	**970,768**
Conseil du sport	677,434	-	**677,434**	22,805		154,528	700,239	154,528	**854,767**
Conseil africain de la recherche *scientifique* et *de.* l'innovation ASRIC	117,236		**117,236**				117,236	-	**117,236**
Plan de transition de la CUA	-		**-**		12,777,897		12,777,897	-	**12,777,897**
ZLECAf	5,502,472	465,190	**5,967,662**	29,000		7,714,857	5,531,472	8,180,047	**13,711,519**

PANASTAT	710,483	239,305	**949,788**	6,500		-	716,983	239,305	**956,288**
STATAFRIC	1,239,904	170,508	**1,410,412**	14,000		633,234	1,253,904	803,742	**2,057,646**
Observatoire - Mali	1,214,416	238,326	**1,452,742**	19,500		-	1,233,916	238,326	**1,472,242**
Observatoire - Maroc	1,671,601	354,026	**2,025,627**	17,500		-	1,689,101	354,026	**2,043,127**
Observatoire - Khartoum	1,216,623	216,042	**1,432,665**	19,500		-	1,236,123	216,042	**1,452,165**
PCRD	1,225,272	211,572	**1,436,844**	14,500		257,744	1,239,772	469,316	**1,709,088**
ACBF		165,053	**165,053**			1,039,777	-	1,204,830	**1,204,830**
TOTAL avant PSOs	**158,929,019**	**45,855,552**	**204,784,571**	**4,641,817**	**12,777,897**	**149,683,004**	**176,348,732**	**195,538,556**	**371,887,288**
OPÉRATIONS DE PAIX									
AMISOM			**-**			247,787,259	-	247,787,259	**247,787,259**
MNJTF			**-**			11,310,046	-	11,310,046	**11,310,046**
Observateurs militaires (MILOBs) et Observateurs des droits de l'homme (HROs)			**-**			7,125,980	-	7,125,980	**7,125,980**
ERM						13,000,000		13,000,000	**13,000,000**
Total Opérations de soutien de la paix	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**279,223,285**	**-**	**279,223,285**	**279,223,285**
TOTAL	**158,929,019**	**45,855,552**	**204,784,571**	**4,641,817**	**12,777,897**	**428,906,289**	**176,348,732**	**474,761,841**	**651,110,57**

18. PREND NOTE de la ventilation du budget 2022 par catégorie de dépenses et par organes/services spécialisés comme suit

BUDGET 2022 DE L'UA PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES ET PAR BUREAU						
	Dépenses de personnel	**Coûts de fonctionnement**	**Dépenses en capital**	**Sous-total**	**Programmes**	**TOTAL**
CUA	77,998,595	17,006,920	-	**95,005,515**	115,135,244	**210,140,758**
PAP	8,655,174	2,017,714	-	**10,672,887**	1,319,710	**11,992,597**
CAfDHP (la Cour)	6,936,745	691,191	-	**7,627,936**	4,283,733	**11,911,669**
CADHP (la Commission)	3,526,192	722,000	-	**4,248,192**	1,452,260	**5,700,452**
ECOSSOC	1,433,870	359,611	-	**1,793,481**	919,911	**2,713,392**
AUDA - NEPAD	9,092,136	1,271,395	23,649	**10,387,179**	24,304,000	**34,691,179**
AUCIL	-	247,900	-	**247,900**	144,098	**391,998**

Conseil consultatif contre la Corruption	937,022	430,825	-	**1,367,847**	464,270	**1,832,117**
Conseil de paix et de sécurité	-	-	-	**-**	2,041,587	**2,041,587**
CAEDBE	778,220	200,420	-	**978,640**	304,472	**1,283,112**
MAEP	5,256,672	375,905	-	**5,632,576**	5,682,780	**11,315,356**
AFREC	1,381,375	91,731	-	**1,473,106**	337,702	**1,810,808**
IPED	541,307	19,500	-	**560,807**	459,065	**1,019,872**
CIEFFA	592,290	145,186	-	**737,476**	1,366,605	**2,104,081**
UPA	2,198,375	443,813	-	**2,642,187**	15,381,831	**18,024,018**
AIR	740,259	21,010	-	**761,269**	401,427	**1,162,696**
CDC-Afrique	4,091,983	111,884	-	**4,203,868**	9,368,951	**13,572,819**
AOSTI	570,595	103,309	-	**673,904**	177,300	**851,204**
AFRIPOL	707,083	130,237	-	**837,320**	133,448	**970,768**
CONSEIL DU SPORT	618,784	81,455	-	**700,239**	154,528	**854,767**
ASRIC	-	117,236	-	**117,236**	-	**117,236**
Plan de transition de la CUA	12,777,897			**12,777,897**	-	**12,777,897**
ZLECAf	5,213,972	317,500	-	**5,531,472**	8,180,047	**13,711,519**
PANSTAT	678,483	38,500	-	**716,983**	239,305	**956,288**
STATAFRIC	1,180,975	72,929	-	**1,253,904**	803,742	**2,057,646**
Observatoire - Mali	1,162,609	71,307	-	**1,233,916**	238,326	**1,472,242**
Observatoire - Maroc	1,619,194	69,907	-	**1,689,101**	354,026	**2,043,127**
Observatoire - Khartoum	1,162,711	73,412	-	**1,236,123**	216,042	**1,452,165**
PCRD	1,176,772	63,000	-	**1,239,772**	469,316	**1,709,088**
ACBF				**-**	1,204,830	**1,204,830**
AMISOM				**-**	247,787,259	**247,787,259**
MNJTF				**-**	11,310,046	**11,310,046**
MILOBs et HROs					7,125,980	**7,125,980**
ERM					13,000,000	**13,000,000**
Total	**151,029,287**	**25,295,797**	**23,649**	**176,348,732**	**474,761,841**	**651,110,573**

.

19. **PREND NOTE ÉGALEMENT** de la répartition du budget 2022 de la manière suivante :

Budget-programme Type A	**Montant**
A. Budget-programme	
Budget principal	163,827,647
Fonds de transit	24,847,305

Assistance technique	5,851,644
Projets spéciaux	1,011,960
B. Budget de fonctionnement	176,348,732
C. Opérations de paix et de soutien de la paix	279,223,285
Budget total	**651,110,573**

20. **ENCOURAGE** la Commission de l'UA et les autres organes à entreprendre des auditions budgétaires internes avant l'examen de leurs budgets respectifs dans le cadre de la séance conjointe du GSCBFAM et du F15.

21. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1031(XXXIV) paragraphe 11(i) et (ii) sur la fixation des plafonds de dépenses, et **RÉITÈRE** la nécessité de se conformer à la Décision de produire des plafonds calculés scientifiquement en collaboration avec le F15. **RÉITÈRE ÉGALEMENT** l'importance de la pleine implication du Comité d'experts du F15 dans le processus général de préparation du budget.

22. **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) dans laquelle un plafond de 250 millions de dollars EU a été fixé pour les contributions mises en recouvrement auprès des États membres au titre du budget 2022, et **ORDONNE** que les contributions prévues des États membres pour le budget de l'Union 2023 ne dépassent pas 250 millions de dollars EU.

23. **DEMANDE** à ce que tous les frais liés à la traduction et à l'interprétation proposés par les départements de la CUA soient centralisés au sein de la direction DCMP sans aucune conséquence sur leur plafond.

24. **RAPPELLE** les décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1057(XXXV) paragraphe 39(b), EX.CL/Dec.1069(XXXV) paragraphe 12 et EX.CL/Dec.1073 (XXXVI) paragraphe 66(iii) qui demandent à veiller à ce que la publication et l'allocation des budgets 2020 de tous les organes de l'UA dépendent du taux d'exécution des recommandations de l'audit, et **SOULIGNE** à nouveau que la Commission doit strictement respecter ces décisions lors de l'allocation future des budgets annuels et de la fixation des plafonds budgétaires de la Commission et de tous les autres organes, organismes et institutions de l'UA.

25. **CHARGE** la Commission de veiller à ce que tous les bureaux spécialisés de l'UA maintiennent leurs lignes budgétaires respectives dans les futurs budgets de l'UA, y compris, mais sans s'y limiter, l'IBAR, l'IPED, AFRIPOL, ACRST.

26. **SOULIGNE** que le recours à des consultants externes ne soit envisagé que dans des circonstances exceptionnelles, après que tous les efforts visant à obtenir

une expertise interne ou gratuite des États membres aient été explorés et épuisés.

27. **DEMANDE** à la Commission d'instituer une vérification du personnel du Département Paix et Sécurité qui était auparavant rémunéré sur les accords de financement conjoints (JFA) et qui continue d'exercer leurs fonctions en étant financé par le produit des frais administratifs.

28. **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission de prévoir une ligne budgétaire provisoire pour le thème de l'année dans chaque budget annuel.

29. **CONSCIENT** des défis liés à l'accroissement continu du budget de fonctionnement, **DEMANDE** qu'un moratoire soit imposé sur l'ouverture de nouveaux bureaux de l'Union sauf lorsque le processus de création de ces bureaux était à un stade avancé au moment de la présente décision.

30. **DEMANDE** à la CUA de procéder à l'élargissement du Sous-comité sur les questions économiques et commerciales, qui deviendra un Sous-comité plénier et de tenir compte des questions relatives à la ZLECAf.

C. Réformes structurelles : Phase I du Plan de transition

31. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1097 (XXXVII) portant adoption de la phase 1 du plan de transition pour la mise en œuvre de la nouvelle structure départementale, y compris la dotation en personnel de la structure par le biais du système de recrutement basé sur le mérite (MBRS), l'audit des qualifications et l'évaluation des compétences, ainsi qu'un régime de départ volontaire pour les membres du personnel permanent qui ne souhaitent plus rester au service de la Commission et **DEMANDE** à la Commission de prolonger la première phase (1) du plan de transition jusqu'à la fin de 2022.

32. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision EX.CL/Dec.1097(XXXVII), qui approuve que le régime de départ volontaire soit limité aux contractuels permanents ayant servi dans l'organisation pendant plus de dix ans et devant signer une déclaration confirmant qu'ils comprennent qu'ils ne seront pas admissibles à un emploi au sein de l'Union pendant une période de trois ans suivant leur départ.

33. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.805(XXXIV), portant adoption du nouveau système de quotas à l'échelle de l'UA et la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) sur la recommandation de communiquer le nouveau système de recrutement basé sur le mérite (MBRS) à toutes les parties prenantes afin de garantir la transparence et l'équité dans le processus de recrutement.

34. **FÉLICITE** S.E la Vice-président de la Commission pour son leadership et les efforts qu'elle a déployés pour piloter le nouveau système de quotas et le MBRS.

35. **DEMANDE** à la Commission de continuer à mettre en œuvre les systèmes avec souplesse conformément à la décision 1107 du Conseil exécutif et à améliorer ces systèmes, par le biais de politiques pertinentes et en tenant compte des enseignements tirés ainsi que des recommandations et suggestions faites par les États membres.

36. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1073(XXXVI) paragraphe 6 sur l'éligibilité du personnel pour l'audit des qualifications et des compétences, et **DEMANDE** que cet audit soit effectué simultanément pour tout le personnel de la Commission, à l'exception des fonctionnaires élus et des personnes bénéficiant de nominations politiques.

37. **RAPPELANT** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) paragraphe 44, **APPROUVE** la prorogation du mandat du R10 jusqu'à la fin de juin 2022 et RÉITÈRE que la Commission devrait s'assurer que les experts du R10 reçoivent les informations nécessaires à l'exécution de leur mandat dans les délais impartis. **DEMANDE** à la Commission de veiller à ce que les experts du R10 reçoivent leurs honoraires conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1057 (XXXV) sur l'harmonisation des honoraires, qui a été adoptée en juillet 2019.

38. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision Ext/EXL.CL/Dec.1(XX) du Conseil exécutif de 2018, qui a décidé que le paiement de toutes les prestations dues au personnel non permanent soit effectué pour éviter toute incidence juridique à l'égard de l'organisation et **DEMANDE** à la Commission soumettre un rapport vérifié des droits en souffrance.

III. SOUS COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT - Doc. EX.CL/1282(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

39. **PREND NOTE** du rapport du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit et **APPROUVE** les recommandations qui y sont contenues ;

SUR LES ÉTATS FINANCIERS DES ORGANES DE L'UA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2019 ET 31 DÉCEMBRE 2020

40. **SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ** par le manque de mise en œuvre des décisions précédentes du Conseil exécutif et **CHARGE** tous les organes de l'UA de traiter les questions soulevées dans leurs rapports financiers vérifiés respectifs en mettant en œuvre toutes les recommandations d'audit et de soumettre une matrice détaillée sur l'état de mise en œuvre de chaque recommandation d'ici mai 2022. pour examen, par le Sous-comité du COREP sur les questions d'audit ;

41. **INVITE** tous les organes de l'UA à renforcer les systèmes de contrôle interne, les processus opérationnels, de gouvernance et de gestion des risques et **ORDONNE** comme suit **:**

3.1. Sur les questions financières et budgétaires, le Conseil rappelle :

i) *le paragraphe 66(iii) de la décision EX.CL/Dec.1073 (XXXVI) et le paragraphe 39(b) de la décision EX.CL/Dec.1057(XXXV) qui ordonnaient la libération et l'allocation des budgets à tous les organes de l'UA selon le taux d'exécution des recommandations d'audit, et* ***RÉITÈRE*** *que l'allocation et la libération des budgets annuels de la CUA et de tous les autres organes, organismes et institutions de l'UA devraient dépendre du taux d'exécution des recommandations d'audit ainsi que du taux d'exécution budgétaire moyen des trois années précédentes* ;

ii) le paragraphe 32 de la décision EX.CL/Dec.1031 (XXXIV) et ***RÉITÈRE*** *que, tous les organes de l'UA doivent se conformer strictement aux Statut et Règlement du personnel et au Règlement financier de l'UA dans la gestion des ressources de l'Union et s'assurer que les sanctions sont appliquées en cas de violation de ces règlements ;*

iii) *le paragraphe 9 de la décision EX.CL/Dec 1031 (XXXIV) et* ***RÉITÈRE*** *que, tous les organes de l'UA doivent adhérer aux manuels de passation des marchés et aux processus de gestion financière à l'UA dans l'utilisation des ressources financières et s'assurer que les paiements effectués disposent de toutes les pièces justificatives requises* ;

iv) *le paragraphe 38 (vi) de la décision EX.CL/Dec.1031 (XXXIV) et* ***RÉITÈRE*** *que, tous les organes de l'UA doivent respecter strictement les Statut et Règlement du personnel de l'UA dans le paiement des prêts et avances au personnel de l'UA et assurer un recouvrement total des sommes* ;

v) *le paragraphe 24 de la décision EX.CL/Dec.1057 (XXXV) et* ***RÉITÈRE*** *que, tous les organes de l'UA dont les actifs n'ont pas été évalués et enregistrés dans les registres financiers doivent s'assurer qu'ils sont évalués et enregistrés conformément aux exigences des normes IPSAS* ;

vi) le paragraphe 32 (vii) de la décision EX.CL/Dec1057 (XXXV) et ***RÉITÈRE*** *que tous les organes de l'UA devraient améliorer l'utilisation du SAP et s'abstenir d'utiliser les feuilles Excel pour préparer et consolider les états financiers ;*

vii) La Commission de l'UA doit s'assurer que le Conseil des vérificateurs externes dispose de toutes les ressources nécessaires pour permettre à ses membres de s'acquitter de leurs responsabilités de manière efficace et indépendante.

1.2. **Sur les questions des ressources humaines (RH) :**

i) Le COREP et la Commission doivent accélérer le processus de réforme des bureaux régionaux, de représentation et techniques afin de remédier aux problèmes récurrents constatés dans les processus de recrutement ;

ii) L'AUABC et l'AUDA-NEPAD devraient veiller à ce que tous les membres du personnel prennent des congés et les gestionnaires devraient permettre au personnel de partir en congé conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UA.

1.3. Sur les questions juridiques, administratives et connexes :

i) *Tous les organes de l'UA doivent soumettre à l'AHRMD les détails des membres du personnel ayant quitté l'organisation avec des obligations en suspens (prêts et avances), et après que les données ont été recoupées et rassemblées, elles doivent être envoyées à l'OLC pour aider au recouvrement de ces obligations en assurant la liaison avec leurs pays respectifs ;*

ii) Tous les organes de l'UA avec une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non réclamée doivent intensifier leurs efforts de suivi et de discussion avec les gouvernements des pays hôtes pour s'assurer que les montants impayés sont réclamés et remboursés à temps et doivent faire rapport au Bureau de la Vice-présidente de la Commission;

iii) La CUA (OLC) doit soumettre toutes les questions relatives à la mise en œuvre effective des accords d'accueil des organes, des institutions spécialisées, des bureaux régionaux et de liaison au Sous-comité du COREP sur les accords de siège et d'accueil et faire rapport d'ici février 2022 ;

iv) La CUA (OLC) doit accélérer les discussions sur les accords d'accueil des institutions de l'UA hébergées (c.-à-d. PAP, AUDA-NEPAD, MAEP) par le Gouvernement sud-africain ainsi que sur toutes les autres questions en suspens ou similaires par l'intermédiaire du Sous-comité du COREP sur les accords de siège et d'accueil en vue de conclure et de signer les accords. L'OLC doit faire rapport au Sous-comité du COREP sur les accords de siège et au Sous-comité sur les questions d'audit d'ici février 2022 ;

v) *La CUA (OLC) doit finaliser l'harmonisation des Règlements intérieurs des organes et des autres institutions, conformément à la décision pertinente de la Conférence, après l'adoption des nouveaux Statut et Règlement du personnel et du Règlement financier et soumettre un rapport au COREP par l'intermédiaire de son Sous-comité des règles, des normes et des vérifications des pouvoirs ;*

vi) La Commission doit présenter une soumission écrite au Sous-comité sur les questions d'audit sur la manière dont les problèmes de gouvernance seraient résolus à l'AUABC (Conseil consultatif sur la corruption) et à la CADHP (Commission des droits de l'homme et des peuples) d'ici mai 2022.

42. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de publier les états financiers vérifiés et approuvés de 2019 et 2020 des organes de l'UA, y compris les états consolidés sur le site Web de l'UA, conformément aux exigences des normes IPSAS ;

43. **DEMANDE ÉGALEMENT** à tous les organes de l'UA de veiller à ce que des mesures correctives soient prises pour résoudre les faiblesses identifiées dans leurs rapports respectifs et **ORDONNE** comme suit :

1.1. SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES À LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA)

i) **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1031(XXXIV) 38 (vi) et **RÉAFFIRME** que la Commission devrait s'assurer que les avances non comptabilisées qui n'ont pas été remboursées par les membres du personnel 30 jours après leur retour de mission, sont déduites de leurs salaires;

ii) La DGRH, en collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique, doit revoir le régime de responsabilité des membres du personnel détaché afin de les rendre responsables de toute perte causée à l'organisation dans l'exercice de leurs fonctions, car ils ne font pas partie de la masse salariale de l'Union ;

iii) La CUA devrait contacter tous les gouvernements hôtes des bureaux régionaux/de représentation et de liaison qui n'ont pas pleinement mis en œuvre les accords d'accueil sur les questions en suspens sur les actifs et devrait également soumettre ces questions au Sous-comité du COREP sur les accords de siège et d'accueil et faire rapport au COREP ;

iv) La CUA devrait veiller à ce que les contrats des fournisseurs de biens et de services qui ne respectent pas les conditions des

contrats sur la gestion des avances qui leur sont versées soient résiliés et mis sur liste noire ;

v) La CUA devrait soumettre un rapport d'étape sur le transfert des comptes bancaires de l'UA vers l'Afrique d'ici le 31 décembre 2021 ;

vi) La CUA devrait diversifier les investissements vers d'autres banques en Afrique pour réduire le risque financier et devrait renforcer les capacités du personnel de l'unité d'investissement ;

vii) La CUA doit toujours soumettre au COREP pour examen et approbation toute « dépense reportée » qui n'a pas été liquidée dans les 3 mois suivant la fin de l'année conformément au Règlement financier l'UA ;

viii) La CUA doit préparer et soumettre un rapport détaillé sur les 32 millions de dollars donnés aux fournisseurs à titre de paiements anticipés et un plan sur la façon dont ces montants seraient recouvrés. Le rapport devrait être soumis au Sous-comité sur les questions d'audit d'ici décembre 2021 ;

ix) La CUA devrait améliorer les systèmes et les processus de gestion des troupes dans les missions de maintien de la paix, accélérer le paiement des allocations de décès aux familles des héros tués au combat et s'assurer que des protocoles d'accord sont signés avec les pays contributeurs de troupes avant le déploiement ; Le PAPS doit faire rapport au Sous-comité du COREP sur les questions d'audit sur la mise en œuvre de ce paragraphe avant le prochain sommet en 2022 ;

x) La DGRH devrait compiler la liste de toutes les avances en souffrance du personnel séparé et la soumettre au Bureau du conseiller juridique pour aider au recouvrement de ces obligations en assurant la liaison avec leurs pays respectifs ;

1.2. SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX AUTRES ORGANES DE L'UA

44. **RAPPELLE** les différentes décisions du Conseil exécutif, entre autres EX.CL/Dec.994(XXXII)Rev.1 de janvier 2018, relative à la CAfDHP ; EX.CL/Dec.1015(XXXIII) de juin 2018, relative à la CADHP ; EX.CL/Dec.1043(XXXIV) de février 2019, relative au CAEDBE ; EX.CL/Dec.1047(XXXIV) de février 2019, relative à l'AUCIL, lesquelles décident de financer intégralement les budgets des opérations et des programmes des organes de l'UA dotés de mandats des droits de l'homme et autres mandats

sensibles à partir des contributions statutaires des États membres ; EXHORTE les organes concernés à se conformer aux décisions.

1.2.1. AUDA-NEPAD (Agence de Développement de l'Union africaine)

i) L'AUDA-NEPAD devrait veiller à ce que les systèmes de contrôle interne soient améliorés et que le recrutement d'auditeurs supplémentaires se fasse conformément aux politiques et processus de recrutement de l'Union par le biais du système MBRS.

1.2.2. PAP (Parlement panafricain)

i) Le PAP devrait faire une estimation des contributions en nature du gouvernement hôte sur la base des valeurs marchandes actuelles, et inclure les valeurs des actifs dans les registres financiers et les états financiers du PAP, en attendant la mise en œuvre de l'accord de siège ;

ii) Le PAP doit suivre le Règlement financier de la CUA dans la gestion de la petite caisse.

1.2.3. CAfDHP (Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples)

i) La CAfDHP (la Cour) devrait travailler avec la CUA pour assurer le plein respect des normes IPSA dans la préparation des états financiers ;

ii) La CAfDHP (la Cour) doit se conformer strictement au manuel de passation des marchés de l'UA en matière d'achat de biens et de services.

1.2.4. CADHP (Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples)

i) La CADHP (Commission Banjul) doit s'assurer que la liste des fournisseurs est mise à jour et que l'évaluation des fournisseurs est renforcée pour garantir la qualité des services et l'optimisation des ressources ;

ii) La CADHP (Banjul Commission) devrait présenter une soumission écrite au Sous-comité sur la réforme des structures concernant les défis rencontrés sur la structure de gouvernance de l'Organe et des recommandations qui pourraient aider à résoudre ces défis. Le rapport devrait être déposé d'ici mai 2022 ;

iii) L'AHRMD devrait traiter la question de la non-présentation du juriste principal de la CADHP au travail et prendre des sanctions conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UA et faire rapport au Sous-comité sur les questions d'audit d'ici janvier 2022. Le rapport devrait inclure des sanctions prises à l'encontre du juriste principal ;

iv) La Commission de l'UA devrait procéder à un examen détaillé d'un montant de 79 977,98 de dollars EU dépensé pour l'achat de véhicule(s) pour la CADHP et faire rapport au Sous-comité sur les questions d'audit d'ici mai 2022.

1.2.5. AUABC (Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption)

i) L'AUABC devrait engager le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie sur les questions en suspens concernant la mise en œuvre de l'accord de siège ;

ii) L'AUABC devrait travailler avec la CUA pour s'assurer qu'un expert-évaluateur soit engagé pour fournir une juste valeur de ses actifs ;

iii) L'AUABC devrait fournir à l'AHRMD les informations concernant les membres du personnel ayant des avances en souffrance depuis longtemps, y compris leurs noms et nationalités et après que les données ont été recoupées et rassemblées, elles devraient être envoyées à l'OLC pour aider au recouvrement de ces obligations en assurant la liaison avec leurs pays respectifs.

1.2.6. MAEP (Mécanisme africain d'évaluation par les Pairs)

i) Le MAEP doit se conformer strictement aux Statut et Règlement du personnel de l'UA et au Règlement financier de l'UA dans la gestion des ressources de l'Union. À défaut, une procédure disciplinaire doit être engagée contre les responsables du non-respect des SRP.

45. **DEMANDE** à la CUA et aux autres organes de l'UA de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision lors du Sommet de l'UA de juillet 2022 et **CHARGE** en outre la CUA par l'intermédiaire de la Vice-présidente (DCP) de veiller à ce que cette décision soit mise en œuvre efficacement ;

SUR LE CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES CONCERNANT L'AUDIT D'ÉVALUATION, DES SOUMISSIONS DES PAYS CANDIDATS À L'ACCUEIL DES INSTITUTIONS ET BUREAUX DE L'UA

46. **PREND NOTE** du rapport et **INVITE** la CUA à veiller à ce que les procédures régulières requises soient respectées lors de l'évaluation des États membres qui ont exprimé leur intérêt à accueillir une institution de l'UA et **ORDONNE** comme suit :

i) La CUA devrait revoir ***EX.CL/195(VII) Rev.1 Annexe III*** sur les critères d'hébergement de l'UA qui remontent à 2005 en élaborant des critères pertinents, quantifiables et évaluables, y compris une notation pour chaque critère ;

ii) La CUA doit mettre en place une procédure écrite pour la création, la composition et le fonctionnement du comité d'évaluation ad hoc en vue d'assurer son indépendance et de clarifier son rôle dans le lancement, la conduite et la conclusion du processus d'évaluation, et le Comité doit s'assurer que toutes les réunions et activités sont transcrites dans des procès-verbaux dûment approuvés ;

iii) La CUA doit assurer la transparence du processus en communiquant les mêmes informations en même temps à tous les pays États membres (en particulier les critères à utiliser et l'échelle de notation) et en fixant la date limite de réception des candidatures des pays membres et la date de l'évaluation finale ;

iv) La CUA doit s'assurer que le département impliqué dans l'évaluation des offres informe le Président de la CUA de tous les étapes et processus d'évaluation dans des rapports d'avancement réguliers pour servir de mécanisme de suivi efficace ;

v) La CUA doit soumettre un rapport détaillé après chaque mission d'évaluation aux organes délibérants concernés pour examen conformément aux décisions pertinentes du Conseil exécutif.

SUR LE RAPPORT D'ENQUÊTE DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES RELATIF AUX DÉPARTS DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL DE LA COUR DE L'UA

47. **PREND NOTE** du rapport et **INVITE** la CAfDHP à se conformer strictement aux Statut et Règlement du personnel de l'UA dans le traitement des questions relatives au personnel, y compris le paiement des prestations finales du personnel ;

48. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine (CUA) en consultation avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples d'examiner le cas de M. Gakumba Nzamwita conformément à la décision du Tribunal administratif de l'UA et aux dispositions des Statut et Règlement du personnel de l'UA ainsi qu'à

l'avis juridique fourni par le Bureau de la Conseillère juridique lors de la 42e session ordinaire du COREP consacrée à cette question.

49. **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission de l'UA de mettre en place des mesures concrètes pour garantir que de telles situations soient traitées conformément aux règles en vigueur de l'Organisation, en privilégiant la médiation avant qu'elles ne soient portées devant le Tribunal administratif et réaffirme que ces cas ne relèvent pas du mandat du Conseil exécutif.

50. **CHARGE ÉGALEMENT** la CAfDHP de mettre en place un système de justice interne pour traiter les questions de personnel avant qu'elles ne soient transmises aux tribunaux administratifs de l'UA afin d'éviter des coûts pour l'organisation, et **CHARGE** en outre la CAfDHP de consulter la Direction de la gestion des ressources humaines de la CUA sur le fonctionnement conditions du personnel si nécessaire ;

SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES CONCERNANT L'AUDIT SPÉCIAL DU PAP SUR L'ENCOURS DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA), L'EXPIRATION DES ANNEXES A & B DE LA CONVENTION DU GOUVERNEMENT D'ACCUEIL ET LES CIRCONSTANCES MENANT A LA SORTIE DU PERSONNEL DU PAP

51. **PREND NOTE** du rapport et **INVITE** le PAP à se conformer strictement aux Statut et Règlement du personnel de l'UA dans le traitement et la résolution des problèmes de personnel, et **ORDONNE** en outre ce qui suit :

i) Toute décision de révocation d'un membre du personnel doit être conforme aux dispositions des SRP. Au cas où le membre du personnel du PAP ou de l'UNION est révoqué en violation des SRP, toute perte résultant de ce licenciement non procédural doit être assumée par le(s) fonctionnaire (s) qui auront autorisé ce licenciement;

ii) L'APROB au PAP devrait être reconstitué et renforcé pour inclure des fonctionnaires/membres du siège de la CUA ;

iii) La direction du PAP doit s'assurer que le processus de demande de remboursement de la TVA est terminé et que les futures demandes de remboursement de la TVA soient effectuées régulièrement et en temps opportun.

SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DE CONTRÔLE INTERNE POUR L'ANNÉE 2020 ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INTERNE SUR LA MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT AU 30 OCTOBRE 2020

52. **PREND NOTE** du rapport et **CHARGE** la Commission et les autres organes de l'UA de traiter toutes les questions soulevées par le Sous-comité sur les questions d'audit, notamment les suivantes :

i) Les organes de l'UA devraient continuer à mettre en œuvre les recommandations d'audit pour améliorer les systèmes de contrôle interne ;

ii) Le Bureau du vérificateur interne devrait continuer à suivre l'état de la mise en œuvre des recommandations d'audit auprès de tous les organes ;

iii) La CAfDHP (Cour de l'UA) devrait continuer à exploiter divers mécanismes pour s'assurer que les 55 États membres ratifient les protocoles.

SUR LE RAPPORT SPÉCIAL RELATIF A L'EXAMEN DES ARRIÉRÉS DU MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP) ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE (AUDA-NEPAD)

53. **PREND NOTE** du rapport et **INVITE** la CUA à associer les États membres qui ont encore des contributions impayées au MAEP et à l'AUDA-NEPAD pour trouver les meilleurs moyens de régler ces contributions impayées ;

SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT JURICOMPTABLE ET DE PERFORMANCE DE LA COMMISSION DE L'UA

54. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit juricomptable et de performance de la Commission de l'UA et félicite le Sous-comité du COREP sur les questions d'audit pour le suivi de la mise en œuvre de l'audit juricomptable ;

55. **SE FÉLICITE** du travail considérable accompli par la direction de la Commission, en particulier la Vice-présidente, qui a fait preuve de détermination et de leadership pour diriger l'équipe de travail de haut niveau, sous la direction du Président, qui a rempli le mandat de suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit juricomptable ;

56. **CHARGE** la Commission de traiter toutes les questions soulevées par le Sous-comité sur les questions d'audit, notamment les suivantes :

i) Préciser les cas dans l'annexe où davantage de ressources sont nécessaires, où un changement de politique est nécessaire, en particulier les domaines qui doivent être inclus dans les Statut et Règlement du personnel et le Règlement financier révisés ;

ii) S'assurer que les échéanciers sont inclus dans la matrice de suivi de la mise en œuvre des recommandations ;

iii) Le Bureau du Conseiller juridique (OLC) devrait élaborer un cadre juridique sous la forme d'une stratégie de recouvrement des sommes dues par les élus et les anciens membres du personnel ;

iv) Les cas identifiés doivent être traités conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'UA, et la majorité des recommandations sur les problèmes systémiques doivent être mises en œuvre selon la date limite proposée de décembre 2022 ;

v) Renforcer la Commission par un recrutement accéléré au cours de la phase deux du plan de transition, pour le Bureau du vérificateur interne, l'OLC et d'autres départements/unités concernés en charge des contrôles internes afin de permettre une mise en œuvre accélérée des recommandations d'audit juricomptable.

57. **DEMANDE** au Conseil des vérificateurs externes, en collaboration avec le Bureau du vérificateur interne, avec l'aide de tout département concerné, d'examiner les différents domaines systémiques qui nécessiteraient un audit, comme recommandé par PwC, pour aller au fond des problèmes mis en évidence dans leur rapport ;

58. **DEMANDE ÉGALEMENT** aux États membres dont les ressortissants ont des dettes envers l'organisation d'aider par tous les moyens à recouvrer les fonds sur la base de la demande qui sera faite par la Commission, **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre des mesures prises par la Commission avec l'aide des États membres ;

59. **DEMANDE** à la Commission de signaler les anciens élus et anciens membres du personnel qui refusent de se conformer aux mesures prises pour récupérer les fonds qu'ils ont détournés à diverses associations et organismes de fonctionnaires internationaux ;

60. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission d'institutionnaliser le processus/système d'audit de performance de tous les organes de l'Union africaine et de fournir des rapports périodiques aux organes délibérants ;

61. **DEMANDE EN OUTRE** au Sous-comité sur le budget, les finances et les questions administratives d'examiner les besoins en ressources pour certaines des recommandations de suivi et de mise en œuvre des audits juricomptables afin de les mettre pleinement en œuvre, **INVITE** la Commission à présenter sa proposition audit Sous-comité, pour examen ;

62. **DEMANDE ENFIN** à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision.

IV. SOUS-COMITÉ SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE - Doc. EX.CL/1283(XXXIV)

A. Sur l'élaboration d'un Cadre de stratégie et de politique de partenariat de l'UA

63. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT ET SE FÉLICITE DE** la nomination du consultant chargé de diriger l'élaboration du Cadre de stratégie et de politique de partenariat ;

64. **PREND NOTE** des consultations en cours que le consultant mène avec les États membres, les Communautés économiques régionales (CER), l'AUDA-NEPAD et les groupes d'ambassadeurs africains dans les pays partenaires dans le cadre de l'élaboration du projet de stratégie et de cadre politique de partenariat, afin qu'il soit soumis à la 40e session ordinaire du Conseil exécutif, en février 2022, conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) de février 2021 ;

B. Sur les réunions de partenariat qui se tiendront en 2022

65. **RECOMMANDE** à la Conférence d'approuver la tenue du 6e Sommet UE-UA au cours du premier trimestre de 2022 et demander au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et la Commission européenne, de s'accorder sur des dates appropriées pour le 6e Sommet UE-UA en 2022, en Europe ;

66. **RECOMMANDE ÉGALEMENT** à la Conférence d'approuver la tenue du 5e Sommet Afrique-Monde arabe qui se tiendra en mai 2022, à Riyad (Royaume d'Arabie Saoudite), et demander au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et le Secrétariat de la Ligue des États arabes et le pays hôte, le Royaume d'Arabie Saoudite, de convenir d'une date appropriée ;

67. **RAPPELLE** que la participation au 5e Sommet arabo-africain à venir sera conforme à la Décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762 (XXXIII) de février 2020, qui : « RÉAFFIRME le droit de tous les États membres de l'UA à participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/Continent africain et un autre Continent ou Organisation régionale ;

68. **PREND NOTE** des consultations en cours avec l'Inde sur l'organisation du 4e Sommet Afrique-Inde ;

C. Partenariat UA-UE

69. **PREND NOTE** du processus préparatoire en cours en vue de la tenue de la deuxième réunion ministérielle UA-UE ;

70. **APPROUVE** les dates proposées des 25-26 octobre 2021 pour la tenue de la deuxième réunion ministérielle UA - UE à Kigali (Rwanda), et **DÉCIDE** de tenir la réunion physiquement conformément à l'avis du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC-Afrique) et aux réglementations et protocoles nationaux rwandais ;

71. **RAPPELLE** la décision de la Conférence n° : Assembly/AU/Dec.762(XXXIII), de février 2020, qui : « **RÉAFFIRME** le droit de tous les États membres de l'UA à participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/continent africain et un autre continent ou une organisation régionale ».

D. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)

72. **SE FÉLICITE** de la finalisation du Plan d'action de Yokohama 2019 et de la mise en œuvre opérationnelle du site internet de suivi de la TICAD ;

73. **PREND NOTE** de la tenue de la réunion du Comité conjoint de suivi par le biais des moyens virtuels, le 15 juillet 2021, qui montre l'intérêt que l'UA accorde à l'élaboration des priorités et aux processus menant à la TICAD 8 ainsi qu'au suivi de la TICAD 7, de manière à examiner l'impact de la COVID-19 sur l'économie et la société africaines, ainsi que l'état de la mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama de 2019 ;

74. **RECOMMANDE** l'approbation de la date des 6-7 novembre 2021 pour la tenue de la réunion ministérielle grâce à une plateforme virtuelle ;

75. **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, le Japon et les autres coorganisateurs, de finaliser les documents de travail pour la réunion ;

76. **RAPPELLE** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.762(XXXIII), de février 2020, qui : **RÉAFFIRME** le droit de tous les États membres de l'UA à participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union africaine/continent africain et un autre continent ou une organisation régionale » ; et « **DÉCIDE** que l'Union africaine/continent africain sera représentée aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER), le président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA » ;

E. Partenariat Afrique - Corée

77. **PREND NOTE** des préparatifs de la tenue du 5e Forum ministériel Corée-Afrique;

78. **RECOMMANDE** l'approbation des dates des 9 et 10 décembre 2021, pour la tenue du Forum à Séoul, sous réserve de l'amélioration de la situation sanitaire générale causée par la pandémie de COVID-19, et, le cas échéant, envisager la possibilité de tenir le Forum ministériel par des moyens virtuels après des consultations avec la partie coréenne ;

79. **DEMANDE** à la Commission de travailler avec la Corée dans le cadre de l'élaboration de tous les documents requis, à savoir le projet de déclaration et le projet de plan d'action conjoint ;

80. **SOULIGNE** que la participation de la partie africaine au 5e Forum ministériel Corée-Afrique est conforme à la décision *EX.CL/Dec.1073(XXXVI) du Conseil exécutif, en date de février 2021, sur la participation de la Corée au Forum ministériel Corée-Afrique, qui a décidé que : « L'Union africaine/continent africain est représentée aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (HSGOC) de l'AUDA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA* » ;

F. Partenariat Afrique - Turquie

81. **PREND NOTE** des consultations qui ont eu lieu entre la Commission et la Turquie ;

82. **APPROUVE** les dates du 17 et 18 décembre 2021, pour la tenue du 3e Sommet Afrique-Turquie, tel que décidé le 4 octobre 2021 par le Bureau de la Conférence et les présidents des CER ;

83. **DEMANDE** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec la Turquie afin de finaliser les documents qui seront issus de ce Sommet et de les soumettre au Sous-comité plénier sur la coopération multilatérale, pour examen ;

84. **RAPPELLE** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.762(XXXIII), de février 2020, qui « **DÉCIDE** que l'Union africaine/le continent africain est représenté(e) aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/le continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (COCEC) de l'UA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA » ;

G. Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC)

85. **PREND NOTE** des préparatifs de la tenue de la huitième Conférence ministérielle du FOCAC les 29 et 30 novembre 2021 à Dakar (Sénégal);

86. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la Chine, d'accélérer les préparatifs de la tenue de la huitième Conférence ministérielle du FOCAC, en travaillant étroitement avec la représentation de l'UA à Pékin (Chine), et le pays hôte, le Sénégal ;

87. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.762(XXXIII), de **février** 2020, qui : « **RÉAFFIRME** le droit de tous les États membres de l'UA à participer aux réunions statutaires, liées aux partenariats entre l'Union

africaine/continent africain et un autre continent ou une organisation régionale »; et qui « **DÉCIDE** que l'Union africaine/continent africain est représentée aux réunions statutaires de partenariat entre l'Union africaine/continent africain et un pays partenaire par les membres du Bureau de la Conférence de l'Union, les présidents des Communautés économiques régionales (CER), le Président du Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement (COCEC) de l'UA-NEPAD et le Président de la Commission de l'UA ».

DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE
Doc. EX.CL/1284(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union africaine, et des recommandations qui y figurent ;

2. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.582(XXV) de la Conférence sur la rationalisation des sommets de l'UA et des méthodes de travail de l'Union africaine, avec un accent particulier sur la rationalisation du projet d'ordre du jour du Sommet annuel, la réduction du nombre de décisions, la détermination des incidences juridiques, financières et structurelles de ces décisions, et **RÉITÈRE** la nécessité pour la Commission de mettre en œuvre scrupuleusement tous les points tels que soulignés ;

3. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision **EX.CL/Dec.898(XXVIII)Rev.1** du Conseil exécutif et **SOULIGNE** la nécessité pour la Commission d'observer de manière scrupuleuse toutes les directives relatives à la préparation et à l'adoption des décisions de l'UA qui y figurent ;

4. **NOTE** que quelques États membres seulement font un rapport annuel sur la mise en œuvre des décisions antérieures des organes politiques ;

5. **FÉLICITE** les cinq (5) États membres qui ont soumis leur rapport de mise en œuvre (Égypte, Gabon, Mali, Maroc, Namibie) et **ENCOURAGE** tous les États membres qui n'ont pas encore soumis de rapport à le faire, afin de permettre à la Commission de présenter un rapport au Sommet de janvier 2022 ;

6. **DEMANDE** à la Commission, en étroite collaboration avec le COREP, de créer un groupe de travail conjoint composé d'États membres au niveau des experts et de la Commission, de faire le bilan de toutes les décisions prises au cours de la dernière décennie, de concevoir des moyens innovants d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants et de faire rapport au COREP ;

7. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission d'organiser une retraite conjointe entre le COREP et la Commission consacrée à l'évaluation complète de la mise en œuvre des décisions des organes délibérants de l'UA et de faire rapport à la 41e session ordinaire du Conseil exécutif prévue pour février 2022.

DÉCISION SUR LE RAPPORT RELATIF A L'INCIDENT SURVENU AU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)
Doc. EX.CL/1294XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur les incidents des 27 mai et 30 juin 2021 survenus au Parlement panafricain lors de l'élection du Bureau du PAP.

2. **RAPPELLE** la lettre du Président de la Commission, en tant que représentant légal de l'Union, exprimant son inquiétude face aux incidents survenus au PAP et recommandant la suspension de la session du PAP et des activités parlementaires afin de résoudre les problèmes et d'organiser des élections pacifiques et crédibles du Bureau de l'Organe ;

3. **SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉ** par le manque de décorum dont ont fait preuve les parlementaires, et par la violence physique ainsi que verbale qui s'est manifestée au cours des délibérations, et **REJETTE** ces actes ont porté atteinte à l'image de l'Union sur le continent et au-delà et **APPELLE** tous les parlementaires et le Secrétariat à projeter les meilleures images de l'Union.

   RAPPELLE la décision EX.CL/Dec.979(XXXI) du Conseil exécutif adoptée en juin 2017, qui a notamment demandé au Parlement panafricain, « *d'appliquer les valeurs, règles et règlements de l'Union africaine dans la gestion de toutes les activités de l'organe, y compris la rotation du Bureau et de la présidence...* » .

4. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1018(XXXII) adoptée en juin 2018, dans laquelle il a demandé, « au PAP de respecter le principe de rotation géographique entre les cinq régions de l'Afrique lors des futures élections du Bureau ».

5. **RÉAFFIRME** ses décisions antérieures confirmant le principe de rotation inscrit dans le Protocole du PAP, les résolutions précédentes du PAP en tant que pratiques établies de l'Union, et **DEMANDE** que les élections doivent être conformes au principe de rotation et que seules les régions qui n'ont pas auparavant occupé le poste peuvent présenter des candidats à l'élection du Président du PAP par leurs Caucus régionaux ;

6. **DÉCIDE** que les prochaines élections du PAP doivent se tenir au siège du PAP à Midrand, en Afrique du Sud, conformément à son protocole, dès que possible et que la prochaine session ordinaire du PAP doit être consacrée à l'élection des membres du Bureau du PAP afin de permettre le bon fonctionnement de l'organe.

7. **CHARGE** l'OLC de conduire et de gérer le processus des prochaines élections du PAP et d'élaborer les modalités des élections conformément aux pratiques, règles et règlements établis de l'Union, ainsi qu'aux décisions pertinentes du Conseil exécutif sur le principe de rotation.

8. **NOTANT** le désaccord et le conflit observés lors de la dernière procédure électorale et pour permettre aux régions éligibles de présenter des candidats au poste de président du PAP, la nomination pour le poste des autres membres du Bureau doit être également rouverte et toutes les candidatures y compris celles du poste de président doivent être soumises à l'OLC par le biais des caucus régionaux éligibles respectifs ;

9. **DEMANDE** au Président de la Commission et au Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité d'assister à la prochaine élection du Bureau du PAP ;

10. **RAPPELLE** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.757 (XXXIII) de février 2020 qui demande à l'OLC d'examiner et d'aligner les instruments juridiques et les règlements intérieurs des organes de l'UA et **DEMANDE** à l'OLC de revoir le Règlement intérieur du PAP et de faire rapport au Conseil exécutif d'ici juillet 2022 ;

11. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer le processus de réforme du PAP afin de créer un environnement propice au fonctionnement de l'organe ;

12. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de prendre les mesures correctives nécessaires pour remédier aux irrégularités que le présent rapport met en évidence, ainsi que celles du rapport d'audit, et de faire rapport au Conseil exécutif en juillet 2022 ;

13. **DEMANDE** à la Commission d'entreprendre une enquête complète sur les incidents des 27 mai et 30 juin 2021 qui se sont produits au Parlement panafricain lors de l'élection du Bureau du PAP, d'identifier les personnes responsables et de proposer des mesures à prendre pour examen par le Conseil exécutif en janvier 2022 ;

14. **DEMANDE EN OUTRE** au COREP d'organiser une retraite avec le PAP afin d'aborder toutes les préoccupations et les défis qui affectent la prestation et les opérations de l'organe et de faire rapport au Conseil exécutif à sa session de février 2022.

15. **AUTORISE** la Commission à présenter le budget nécessaire à l'élection du bureau du PAP, qui sera examiné par le Sous-comité du COREP chargé de la supervision et de la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, compte tenu de l'importance et de l'urgence de la question ;

16. **DEMANDE** aux États membres qui ne l'ont pas fait de signer et de ratifier le Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain adopté en 2014 ;

17. **DÉCIDE** qu'en raison de l'urgence de la question, la présente décision sera exécutée avec effet immédiat.

DÉCISION SUR LE RAPPORT CONCERNANT LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET SON IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE SUR LES ÉCONOMIES AFRICAINES

Doc. EX.CL/1285(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELLANT** les engagements pris par le Président de l'Union africaine, M. Tshishekedi, soutenu par le Président Ramaphosa et le Président Kagame lors du Sommet virtuel sur la fabrication de vaccins et la sécurité sanitaire, qui s'est tenu les 12 et 13 avril 2021.

2. **RAPPELANT ÉGALEMENT** le mandat défini dans l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et **NOUS APPUYANT** sur les efforts déployés dans le cadre de l'Initiative africaine pour la fabrication de vaccins et d'autres initiatives africaines pour la fabrication de médicaments ;

3. **SE RÉJOUIT** de l'engagement exprimé au cours du lancement du Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique (PAVM).

4. **SALUE** les efforts consentis par le Président Musa Faki, les Commissaires et Envoyés spéciaux de l'UA, le COREP et toute l'Union africaine pour améliorer l'état de préparation et la sécurité en matière de santé en Afrique ainsi que la lutte contre la pandémie actuelle de COVID-19.

5. **RECONNAIT** les succès remportés grâce à la Version adaptée de la Stratégie continentale de lutte contre la pandémie du COVID-19, mise en œuvre par le CDC-Afrique, par le biais de la Plateforme africaine d'approvisionnement en médicaments (AMSP) et le Groupe de travail africain pour l'acquisition de vaccins (AVATT).

6. **SOUSCRIT** aux efforts visant à corriger le déséquilibre actuel dans l'accès aux moyens de lutte contre la COVID-19, dont les diagnostics, les thérapies et les vaccins.

7. **RECONNAIT** l'inégalité persistante dans l'accès aux vaccins contre la COVID-19, avec moins de 5 % de la population africaine entièrement vaccinée fin septembre 2021, contre une moyenne mondiale de plus de 50 %.

8. **RECONNAIT EN OUTRE** la vulnérabilité permanente du continent du fait d'une production locale limitée de vaccins, avec seulement 1 % des besoins de l'Afrique en vaccins fabriqués localement aujourd'hui.

9. **SOULIGNE** la nécessité d'une approche continentale coordonnée en vue de la création d'une industrie de fabrication de vaccins en tant qu'investissement essentiel en matière de sécurité sanitaire.

10. **SE FÉLICITE** des occasions offertes par la création et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la ratification de l'Agence africaine des médicaments (AMA).

11. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la création et l'approbation par l'UA du Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique (PAVM) afin d'orienter le développement d'un écosystème de production de vaccins résilient et solide, avec comme objectif de faire passer la fabrication africaine de vaccins **de 1 % actuellement à au moins 60 % d'ici 2040.**

12. **PREND ACTE ÉGALEMENT** de l'approbation de l'objectif fixé par l'AVATT de vacciner au moins 60 % de la population africaine contre la COVID-19 d'ici fin 2022.

13. **RECONNAIT** le Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique (PAVM) en tant que mécanisme de coordination et de conduite de l'élaboration d'une stratégie ainsi que d'un cadre d'action pour la fabrication de vaccins au niveau continental.

14. **EXPRIME SON APPUI au rôle joué par** la PAVM, la Plate-forme africaine d'approvisionnement en médicaments (AMSP), le Groupe de travail de l'Union africaine pour l'acquisition de vaccins en Afrique (AVAT) et le régime africain d'indemnisation sans égard à la responsabilité (ANFCST) dans la réalisation des objectifs complémentaires consistant à répondre aux ambitions urgentes en matière de vaccination contre le COVID-19 et l'objectif à plus long terme d'une fabrication continentale améliorée de vaccins ;

15. **DEMANDE** à la Commission de présenter à la réunion du Conseil exécutif en janvier 2022 un rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie continentale de fabrication de vaccins du PAVM ainsi que son cadre d'action.

16. **DÉCIDE** de demeurer saisi de cette question importante et urgente**.**

DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CDC AFRIQUE

Doc. EX.CL/1286(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** et **SE FÉLICITE** du rapport sur l'opérationnalisation du CDC Afrique tenant compte des observations et demandes de clarifications formulées par les Etats membres ;

2. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.499(XXII) portant création du CDC Afrique, ainsi que les décisions EX.CL/Dec.913(XXVIII), 1106(XXXVII) et EX.CL/Dec.1110(XXXVIII) sur l'opérationnalisation du CDC Afrique ;

3. **EXPRIME** sa gratitude au CDC Afrique pour avoir continué à coordonner efficacement la réponse continentale à la pandémie de COVID-19, notamment en guidant le déploiement de la vaccination en Afrique ;

4. **FÉLICITE** la Commission de l'Union africaine d'avoir établi une approche en deux étapes pour aborder l'opérationnalisation du CDC Afrique en séparant l'approche administrative des autres aspects qui pourraient nécessiter des amendements au Statut ;

5. **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre la décision du Conseil exécutif EX.CL.Dec.970(XXXI) pour que « 0,5 % du budget de fonctionnement de l'Union soit alloué au CDC Afrique pour la surveillance, la détection et la riposte aux maladies en tant que fonds de réserve pour prévoir une plus grande prévisibilité de financement du CDC Afrique » dans le budget à venir de l'Union ;

6. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de suivre la procédure régulière et de présenter un rapport sur la mise en œuvre des phases I et II de l'opérationnalisation du CDC Afrique, y compris ses implications financières, structurelles et juridiques, aux Sous-comités concernés du COREP et aux CTS avant de le soumettre à la 40e session ordinaire du Conseil exécutif pour examen et recommandation à la 35e session de la Conférence ; et

7. **SOULIGNE** la nécessité d'une coordination entre le CDC Afrique, l'Agence africaine des médicaments (AMA) et le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social (HHS) ;

8. **DEMANDE** à la Commission de préparer un avis juridique sur l'article 6 du Statut du CDC Afrique;

9. **DÉCIDE** de rester saisi de cette question**.**

DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ À MI-PARCOURS DU THÈME DE L'ANNÉE 2021 SUR LES ARTS, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Doc. EX.CL/1287(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport semestriel sur la mise en œuvre de la feuille de route du thème de l'année 2021 de l'Union africaine : ***« Arts, culture et patrimoine : leviers pour construire l'Afrique que nous voulons »*** ;

2. **RECONNAÎT** le rôle joué par feu S.E. Kenneth David Kaunda, ancien Président de la Zambie, dans la promotion de la Renaissance culturelle africaine, de l'esprit du Panafricanisme et de l'intégration continentale ;

3. **SE FÉLICITE** de l'organisation des célébrations de la Journée de l'Afrique, le 25 mai 2021, et du lancement au niveau continental de l'entrée en vigueur de la Charte de la Renaissance culturelle africaine ;

4. **FÉLICITE ÉGALEMENT** tous les États membres qui ont ratifié et mis en œuvre la Charte de la Renaissance culturelle africaine et **ENCOURAGE** tous les États membres qui n'ont pas ratifié/adhéré à cet instrument à finaliser le processus de ratification de cet instrument, afin de redorer l'image du secteur des arts, de la culture et du patrimoine sur le continent ;

5. **PREND NOTE** des activités prévues inscrites dans le cadre de la feuille de route du thème de l'année à mettre en œuvre au cours du second semestre de 2021 et au-delà, notamment le lancement du site temporaire du Grand Musée de l'Afrique, un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA, et l'atelier continental sur la restitution/le retour des biens culturels et du patrimoine du continent faisant l'objet d'un trafic illicite ;

6. **RECONNAÎT** le rôle pertinent que le Grand Musée de l'Afrique (GMA) a pour mandat de jouer dans la restitution/retour des biens culturels et du patrimoine du continent ayant fait l'objet d'un trafic illicite et/ou de pillage durant les périodes coloniales et **DEMANDE** à la Commission d'accélérer la finalisation du projet de statuts du GMA ;

7. **APPELLE** également tous les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), les agences des Nations Unies et les partenaires dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine à poursuivre leur soutien à la mise en œuvre des activités et des programmes, conformément au thème de l'année de l'UA de 2021 ;

8. **DÉCIDE** que, compte tenu de la pertinence du secteur des arts, de la culture et du patrimoine sur le continent et des restrictions occasionnées par la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne les réunions en présentiel et les contacts avec la base, les activités inscrites dans le cadre de la feuille de route et du thème de l'année de l'UA de 2021 doivent se poursuivre jusqu'en 2022 ;

9. **INVITE** tous les États membres et la Commission à soutenir et à participer au lancement du Grand Musée égyptien ;

10. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec la République du Mali, Leader désigné par l'UA pour promouvoir les arts, la culture et le patrimoine, de présenter un rapport complet à la 35e Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, qui se tiendra en février 2022, sur l'impact du thème de l'année 2021 de l'UA, avec un accent particulier sur les principales réalisations, les défis et les orientations stratégiques pour faire avancer le secteur des arts, de la culture et du patrimoine sur le continent.

11. **DEMANDE ÉGALEMENT** au pays hôte d'accélérer la mise en œuvre de l'accord de siège.

DÉCISION SUR LA NOTE CONCEPTUELLE ET LA FEUILLE DE ROUTE CONCERNANT LE THÈME DE L'ANNÉE 2022 « *RENFORCER LA RESILIENCE EN MATIERE DE NUTRITION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE SUR LE CONTINENT AFRICAIN : RENFORCER L'AGRICULTURE, ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, SOCIAL ET ECONOMIQUE* »
Doc. EX.CL/1288(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELLE** les décisions et engagements de l'Union africaine (UA), notamment en matière de nutrition, la création de l'Équipe spéciale africaine pour le développement de l'alimentation et de la nutrition (ATFFND) en 1987, l'adoption de la Déclaration de Maputo sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dans le cadre de l'initiative du NEPAD en 2003 **[Assembly/AU/Decl.7 (II)]** ; l'approbation de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ADFNS) en 2010 **[Assembly/AU/Dec.327(XV)],** l'adoption de la Déclaration de Malabo en 2014 **[Assembly/AU/Decl.4 (XXIII)]** ; l'approbation du leader désigné de de l'Union africaine pour promouvoir la nutrition en 2014 **[Assembly/AU/ /Dec.4 (XXIII)]**, l'adoption de la Stratégie révisée de l'Union africaine (2016-2025) en 2016 **(Ex.CL/Dec.638)** ; l'approbation de l'alimentation scolaire au niveau local en 2016 **[Assembly/AU/Dec.589 (XXVI)],** l'approbation de l'Initiative des leaders africains pour la nutrition (ALN), en 2018 **[Assembly/AU/Dec.681(XXX)]** ; et le lancement de la fiche continentale de résultats et d'évaluation de l'obligation redditionnelle en matière de nutrition en 2019 **[Assembly/AU/Dec.681(XXX)]** ;

2. **SALUE** les efforts et la contribution du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire dirigé par S.E. le Président Alassane Dramane Ouattara dans le cadre du plaidoyer en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que la proposition du thème de l'UA de 2022 sur la nutrition ;

3. **SE FÉLICITE** des efforts déployés actuellement aux niveaux national, régional et continental dans le cadre de la mise en œuvre des décisions et engagements indiqués ci-dessus pour lutter contre toutes les formes de malnutrition, **FÉLICITE EN OUTRE** les efforts du leader désigné par l'Union africaine pour promouvoir la nutrition, Sa Majesté le Roi Letsie III, chef d'État et de gouvernement du Royaume du Lesotho, afin de soutenir le plaidoyer en faveur de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les États membres et au niveau mondial ;

4. **OBSERVE AVEC INQUIÉTUDE** les causes profondes et la prévalence complexe et croissante de la malnutrition sur le continent, comme le montrent les conclusions de la fiche continentale de résultats et d'évaluation de l'obligation redditionnelle en matière de nutrition. L'importance des liens entre la production agricole, l'approvisionnement et l'accès à la nourriture y est soulignée en reconnaissant que, entre autres, les causes de la malnutrition comprennent les

effets néfastes des changements climatiques, la production alimentaire insuffisante, les restrictions commerciales et la faible participation des femmes et des jeunes aux activités agricoles, **NOTANT PAR AILLEURS AVEC PRÉOCCUPATION** que la pandémie de COVID-19 a créé des chocs sanitaires et économiques majeurs au niveau mondial, avec des impacts sans précédent sur la santé, la nutrition et les moyens de subsistance des populations, **EXHORTE** toutes les parties prenantes à prendre des mesures urgentes pour préserver les acquis, particulièrement chez les pauvres et les couches vulnérables dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en concevant des interventions nutritionnelles nécessaires, spécifiques et pertinentes, notamment des programmes d'alimentation, de nutrition et de santé scolaires ;

5. **PREND NOTE** des conclusions de l'étude sur le coût de la faim en Afrique (COHA) sur les impacts de la sous-nutrition des enfants sur leur santé, l'éducation et la productivité, et **SOULIGNE** l'importance d'une collaboration multisectorielle entre tous les secteurs, notamment l'agriculture, la santé, l'éducation, la productivité et le commerce, tout en assurant le suivi du financement et de l'investissement dans la nutrition, **FÉLICITE EN OUTRE** les vingt-et-un (21) États membres qui à ce jour ont réalisé l'étude sur le coût de la faim en Afrique ;

6. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de la note conceptuelle et de la feuille de route du thème de l'année 2022 proposé par l'Union africaine sur la nutrition, à savoir : « *Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain : Renforcer l'agriculture, Accélérer le développement du capital humain, social et économique* », **RECOMMANDE PAR AILLEURS** que soit mis en place des mécanismes de suivi au-delà du thème de l'année ;

7. **RÉAFFIRME** l'importance continue de la nutrition, particulièrement la nutrition infantile, comme pilier majeur du développement du capital humain et de la transformation sociale et économique de l'Afrique, et **INVITE** tous les États membres à continuer d'accorder la priorité à la nutrition en assurant la mise en œuvre des engagements et des objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de la Déclaration de Malabo, de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition (2016-2025) et des priorités énoncées dans le plan d'action 2022 de l'année ;

8. **APPROUVE** le thème de l'Union africaine de 2022 comme thème de l'Année de la nutrition : *« Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain : **Renforcer l'agriculture**, Accélérer le développement du capital humain, social et économique » ;*

9. **DEMANDE** à la Commission de :

a) élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer à l'appui des activités prévues dans le cadre du thème de l'année et des activités du leader désigné par l'UA pour promouvoir la nutrition ;

b) mobiliser les partenaires clés dans le secteur de la nutrition pour soutenir la mise en œuvre du thème sur la nutrition et la sécurité alimentaire.

10. **SE FÉLICITE** des résultats des dialogues nationaux tenus dans les États membres de l'UA sur la durabilité des systèmes alimentaires en 2021, en prévision de l'adoption d'une Position africaine commune en vue du Sommet sur l'alimentation en septembre 2021 et appelant les États membres à faire le point sur la Position africaine commune et les résultats du Sommet de l'alimentation.

11. **NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION** l'impact croissant du changement climatique sur la nutrition et la sécurité alimentaire en Afrique, **SOULIGNE** l'importance de l'accueil par l'Afrique de la COP 27 en vue de se concentrer sur les efforts d'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience agricole pour la nutrition et la sécurité alimentaire.

DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DES DEUX (2) COMMISSAIRES DE LA COMMISSION DE L'UA

Doc. EX.CL/1289(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de deux (2) commissaires de la Commission de l'Union africaine ;

2. **ÉLIT et NOMME** les personnalités suivantes comme Commissaires de l'Union africaine pour le restant du mandat de l'actuelle Commission :

No.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION	PORTEFEUILLE
1	Belhocine Mohammed	M	Algérie	Nord	Éducation, science, technologie et innovation
2	Minata Samate Cessouma	F	Burkina Faso	Ouest	Santé, affaires humanitaires et développement social

3. **FÉLICITE** les commissaires nouvellement élus.

DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PANAFRICAINE (UPA)
Doc. EX.CL/1290(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination du Président et du Vice-président du Conseil de l'Université panafricaine (UPA) ;

2. **FÉLICITE** le Bureau du CST-EST et la Commission pour le processus de sélection des candidats ;

3. **ÉLIT ET NOMME** la personnalité ci-après comme Président du Conseil de l'UPA pour un mandat de **trois (3) ans** :

No.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1.	Kenneth Kamwi **MATENGU**	M	Namibie	Australe

4. **REGRETTE** l'absence de candidatures féminines aux postes et le non-respect du principe de parité hommes-femmes et **DÉCIDE** de reporter l'élection du/de la Vice-président(e) du Conseil de l'UPA à la 40ème session ordinaire du Conseil exécutif ;

5. **DEMANDE** à la Commission et au Bureau du CTS sur l'éducation, la science et la technologie de rouvrir la procédure de présentation de candidatures féminines pour le poste de vice-président(e) du Conseil de l'UPA aux quatre (4) autres régions de l'UA, conformément au principe de rotation géographique ;

6. **DECIDE** de reporter le mandat de la Vice-présidente sortante Mme Audrey Nthabiseng OGUDE (Afrique du Sud) jusqu'à la 40e session ordinaire du Conseil Exécutif lors de l'élection de la Vice-Présidente du Conseil de l'UPA ;

7. **INVITE** le Conseil de l'UPA à proposer un amendement au Statut révisé de l'UPA afin de prendre en compte les principes de l'égalité hommes-femmes et de rotation géographique à la présidence et à la vice-présidence du Conseil de l'UPA ;

8. **DEMANDE** à la Commission de rédiger les modalités de l'élection du Président et du Vice-président du Conseil de l'UPA en vue de leur examen par le Conseil exécutif, par l'intermédiaire des CTS compétents.

DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES
Doc. EX.CL/1291(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de quatre (4) membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;

2. **ÉLIT ET NOMME** les membres suivants de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour un mandat de **six (6) ans** :

No.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1	Ourveena Geereesha **TOPSY-SONOO**	Féminin	Maurice	Est
2	Solomon Ayele **DERSSO**	Masculin	Éthiopie	Est
3	Janet Ramatoulie **SALLAH-NJIE**	Féminin	Gambie	Ouest
4	Idrissa **SOW**	Masculin	Senegal	Ouest

DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION
Doc. EX.CL/1292(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de quatre (4) membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (AUABC) ;

2. **ÉLIT ET NOMME** les membres ci-après de l'AUABC pour un mandat de deux (2) ans :

No.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1	Marthe **DORKAGOUM BOULARANGAR**	Féminin	Tchad	Centre
2	Nandita Devi **SUNEECHUR**	Féminin	Maurice	Est
3	Tarek Mustafa **M. ELHATAB**	Masculin	Libye	Nord
4	Samuel Mbithi **KIMEU**	Masculin	Kenya	Est

DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA JUSTICE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES (CTS-JAJ) RELATIF AU PROJET D'INSTRUMENTS JURIDIQUES
Doc. EX.CL/1293(XXXIX)

Le Conseil Exécutif,

1. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1097 (XXXVII) demandant au COREP, à la Commission et au CTS sur la justice et les affaires juridiques d'accélérer l'examen du Règlement financier (RF) et des Statut et Règlement du personnel (SRP) pour examen et adoption par les organes délibérants concernés ;

2. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1107 (XXXVIII) demandant au CTS sur la justice et les affaires juridiques d'examiner les dispositions juridiques du Fonds de pension du personnel de l'UA lors de sa session ordinaire pour adoption par le Conseil exécutif en juin /juillet 2021 ;

3. **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1107 (XXXVIII) demandant au CTS-JAJ d'examiner le projet des SRP révisés en tenant compte de la question des conditions d'emploi du personnel, notamment la promotion et la revalorisation du personnel ainsi que les indemnités et autres prestations, de façon à ce que ce projet soit compétitif et comparable à ceux d'autres organisations internationales, comme le stipule l'article 20 (12) du Statut de la Commission, pour faire en sorte de retenir et d'attirer les meilleurs talents africains dans le continent ;

4. **PREND NOTE** du rapport du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques (CTS-JAJ), relatif à l'examen des instruments juridiques suivants :

   a. Projet de règlement du Fonds de pension du personnel de l'Union africaine;
   b. Projet d'acte de fiducie du Fonds de pension du personnel de l'Union africaine ;
   c. Projet de Règlement financier révisé ; et
   d. Projet des Statut et Règlement révisés du personnel de l'UA.

5. **FÉLICITE** le CTS sur la justice et les affaires juridiques pour l'examen des quatre (4) instruments juridiques et la manière dont il a mené cette tâche ;

6. **PREND NOTE** du projet d'acte de fiducie du Fonds de pension du personnel de l'Union africaine et **DEMANDE** au Président de la Commission de mettre immédiatement en œuvre toutes les facettes du contrat ;

7. **ADOPTE** le projet de Règlement du Fonds de pension du personnel de l'Union africaine ;

8. **APPROUVE** le projet modifié de Règlement financier révisé et le **RECOMMANDE** pour adoption à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en 2022 ;

9. **DÉCIDE** que l'examen des Statut et Règlement du personnel (SRP) soit reporté à la prochaine session du Conseil Exécutif en 2022 et **DEMANDE** à la Commission de soumettre un rapport sur les implications financières des quatre (4) propositions qu'elle a présentées sur les Statut et Règlement du Personnel pour qu'il soit examiné par le Conseil exécutif par l'intermédiaire du COREP, conformément à la procédure régulière afin d'aider le Conseil à prendre une décision éclairée sur ces propositions.

DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA SÉANCE CONJOINTE DU COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LE BARÈME DES CONTRIBUTIONS ET LES CONTRIBUTIONS ET DU COMITÉ DU F15

Doc. EX.CL/1295(XXXIX)

Le Conseil Exécutif,

1. **NOTE PREND NOTE** du rapport de la séance conjointe du Comité ministériel sur le barème des contributions et les contributions et du Comité des quinze ministres des Finances (F15) ;

2. **FÉLICITE** les États membres qui ont versé leurs contributions d'un montant de **147 095 060 dollars EU**, soit 72 % du montant de **203 500 000 dollars EU** mis en recouvrement au titre du budget ordinaire de 2021 Budget ;

3. **FÉLICITE ÉGALEMENT** les États membres pour leurs contributions d'un montant de **231 929 759 dollars EU,** versées au Fonds pour la paix de l'UA depuis 2017, ce qui est une autre preuve du niveau élevé d'engagement de l'Union à rendre pleinement opérationnel le Fonds ;

4. **RAPPELLE** la décision **EX.CL/Dec.1100(XXXVII)** du Conseil exécutif d'octobre 2020 qui prend note du rapport de septembre 2020 sur les résultats des consultations régionales sur les contributions des États membres au Fonds pour la paix de l'UA, menées par le Haut Représentant de l'UA sur le financement de l'Union et du Fonds pour la paix et qui **DÉCIDE** d'approuver le rapport et la recommandation de continuer à utiliser le barème des contributions pour le budget ordinaire afin d'évaluer les contributions à mettre en recouvrement auprès des États membres pour financer le Fonds pour la paix de l'UA conformément au consensus général ;

5. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision EX.CL/Dec.1119(XXXVIII) du Conseil exécutif de février 2021 qui charge la Commission de poursuivre les consultations bilatérales avec les pays conformément aux réserves émises sur la décision EX.CL/Dec.1100(XXXVII) relative à l'utilisation de barème des contributions pour le budget ordinaire pour déterminer le niveau de contributions à mettre en recouvrement auprès des États membres pour le financement du Fonds pour la paix de l'UA en vue de parvenir à un mécanisme approprié d'évaluation du Fonds pour la paix tant qu'il n'affecte pas le consensus déjà convenu sur la question et les réserves formulées à ce sujet ; **CHARGE** la Commission et **EXHORTE** les États membres à mener à bien les consultations susmentionnées avant la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en février 2022 ;

6. **FÉLICITE EN OUTRE** les États membres qui sont à jour dans le versement de leurs contributions, y compris ceux qui ont effectué des paiements anticipés au titre du budget 2022, et **INVITE INSTAMMENT** les États membres qui ne l'ont

pas encore fait à s'acquitter de leurs contributions statutaires, conformément à leurs obligations financières envers l'Union ;

7. **RAPPELLE** la décision Ext/Assembly/AU/Dec.3(XI) de novembre 2018, dans laquelle la Conférence décide de renforcer le régime de sanctions de l'Union en cas de non-paiement des contributions et décide également qu'elle pourrait examiner les demandes écrites des États membres qui subissent des circonstances de force majeure les rendant temporairement incapables de verser leurs contributions ;

8. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision EX.CL/Dec.1071(XXXV) de juillet 2019 dans laquelle le Conseil exécutif examine la situation sécuritaire et politique de la Somalie et de la Libye et retire l'imposition de sanctions pour non-paiement des contributions, et qui demande à la Commission de mener des consultations avec les deux pays afin convenir d'un plan de remboursement et d'apurer les arriérés dans un délai de quatre (4) ans, à compter de l'adoption de la décision ;

9. **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision Assembly/AU/Dec.752(XXXIII) de février 2020 qui a pris note des demandes des Seychelles et du Burundi et des difficultés rencontrées pour s'acquitter de leurs contributions annuelles à l'Union, et la demande faite à la Commission de s'engager avec les États membres qui ont des difficultés à payer leurs contributions à l'Union et ceux qui ont des arriérés depuis deux (2) ans ou plus, afin de convenir du plan de remboursement pour apurer leurs arriérés ;

10. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1119(XXXVIII) de février 2021 qui a pris note de la demande de la République du Soudan sur la nécessité de revoir sa contribution et demande à la Commission de consulter la République du Soudan sur la base du barème actuel des contributions afin de convenir d'un plan de paiement pour apurer les arriérés, dès que possible, dans un délai de quatre (4) ans, à compter de l'adoption de la décision ;

11. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision Assembly/AU/Dec.802(XXXIV) de février 2021 qui approuve les plans de paiement de la République de Somalie, de la République des Seychelles et de la République du Burundi pour apurer leurs arriérés ;

12. **FÉLICITE** la République de Somalie, la République des Seychelles et la République du Burundi pour les progrès accomplis afin d''apurer leurs arriérés, conformément aux échéanciers de paiement approuvés ;

13. **DEMANDE INSTAMMENT** à l'État de Libye et à la République du Soudan de conclure les engagements avec la Commission afin de convenir de leurs plans de paiement respectifs pour apurer leurs arriérés et de faire rapport au Conseil exécutif en février 2022.

14. **DÉCIDE** d'imposer des sanctions d'avertissement aux États membres ci-après qui n'ont pas réglé au moins 50 % de leurs contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2021 :

Guinée équatoriale, Mozambique, Soudan du Sud, Congo, Bénin, Guinée, Lesotho, Cap-Vert, Sao Tomé et Principe ;

15. **CHARGE** la Commission, soutenue par les experts du Comité des quinze ministres des Finances (F15), d'accélérer le processus d'élaboration du nouveau barème des contributions à appliquer pour la période 2023-2025, et de présenter des propositions pour examen et adoption par les organes délibérants en février 2022.

DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL
Doc. EX.CL/1296(XXXIX)

LE CONSEIL EXÉCUTIF :

A. **SE FÉLICITE** du Rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international.

B. **APPROUVE :**

(Toutes les candidatures aux élections prévues d'ici 2022 doivent être approuvées en tenant compte de la situation actuelle de la COVID-19 qui a affecté la tenue de la session du Conseil exécutif en temps opportun, et dans l'attente de l'adoption du Règlement intérieur révisé)

1. **Pour l'élection d'un membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH)** pour la période 2022-2024, lors de l'élection prévue en octobre 2021 à New York, aux États-Unis, approuve les candidatures de :

- **République de Gambie**
- **République du Cameroun**
- **République du Bénin**
- **République d'Érythrée**
- **République de Somalie**

2. **Pour l'élection d'un membre du Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies** pour la période 2023-2025, lors de l'élection prévue en novembre 2022 à New York, aux États-Unis, approuve les candidatures de :

- **République d'Afrique du Sud**
- **République du Soudan (Réélection)**

Ces candidats sont approuvés en plus des candidatures de la République algérienne démocratique et populaire et du Royaume du Maroc approuvées par la 37e session ordinaire du Conseil exécutif en octobre 2020.

3. **Pour l'élection d'un membre du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** pour la période 2021-2024, lors de l'élection prévue en novembre 2021 à Paris, en France, approuve les candidatures de :

- **République du Botswana**
- **Royaume du Maroc**

- **République arabe d'Égypte**
- **République de Maurice**

Ces candidats sont approuvés en plus des candidatures de la République de Djibouti, de la République islamique de Mauritanie et de la République-Unie de Tanzanie approuvées par la 37e session ordinaire du Conseil exécutif en octobre 2020.

NB. Le Comité ministériel doit être informé par le Groupe africain à New York de l'état de toutes les soumissions afin de prendre les décisions appropriées.

4. **Pour l'élection d'un membre du Comité du patrimoine international de l'UNESCO** pour la période 2021-2024, lors de l'élection prévue en novembre 2021 à Paris en France, approuve la candidature de :

- **Royaume du Maroc**

5. **Pour la réélection d'un membre du Conseil exécutif de l'Organisation maritime internationale (OMI)** dans la catégorie « C » pour la période **2022**-2023, lor de l'élection prévue en décembre 2021 à Londres, au Royaume-Uni, approuve les candidatures de :

- **Royaume du Maroc**
- **République d'Afrique du Sud**
- **République du Kenya**
- **République arabe d'Égypte**

6. **Pour l'élection d'un membre du 6e siège du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)** pour la période 2022-2025, lors de l'élection prévue en novembre 2021 à Rabat, au Maroc, approuve la candidature du :

- **Royaume du Maroc**

7. **Pour l'élection du pays hôte de la 13e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** pour 2023, lors de l'élection prévue en novembre 2021 à Genève, en Suisse, approuve la candidature de :

- **République du Cameroun**

8. **Pour l'élection d'un membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)** pour la période 2022-2027, lors de l'élection prévue en juin 2022 à New York aux États-Unis, approuve la candidature de :

- **M. Benjamin Kwame Botwe** de la République de Ghana

9. **Pour l'élection d'un membre de la Commission du droit international des Nations Unies (CDI)** pour la période 2023-2027, lors de l'élection prévue en novembre 2022 à New York, aux États-Unis, approuve les candidatures de :

- **Prof. Hassan Ouazzani Chahdi,** du Royaume du Maroc **(Réélection)**
- **M. Likando Kalaluka** de la République de Zambie.

- **Prof Ahmed Laraba** de la République algérienne démocratique et populaire **(Réélection)**
- **M. Ivon Mingashang** de la République démocratique Congo
- **Prof Phoebe Okowa** de la République du Kenya
- **M. Muaz Ahmed Mohamed** de la République du Soudan
- **M. Aly Fall** de la République islamique de Mauritanie
- **Dr. Julius Clement Mashimba** de la République-Unie de Tanzanie

Ces candidats s'ajoutent aux candidatures du Professeur Charles C. Jalloh de la République de Sierra Leone (réélection) et de l'Amb. Ahmed Fathallah de la République arabe d'Egypte approuvées par la 37ème session ordinaire du Conseil exécutif, ainsi qu'aux candidatures de M. Yacouba Cisse de la République de Côte d'Ivoire (réélection) et de M. Louis Savadogo du Burkina Faso approuvées lors des 36ème et 32ème sessions du Conseil exécutif, respectivement.

NB. LE NOMBRE DE SIÈGES ALLOUÉS À L'AFRIQUE EST DE NEUF (9) SIÈGES. Le Comité ministériel doit être conseillé par le Groupe africain à New York afin de prendre une décision appropriée.

10. **Pour l'élection d'un membre de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)** pour la période 2023-2026, lors de l'élection prévue en juin 2022 à New York, aux États-Unis, approuve les candidatures de :

- **M. Ali Ayad Kerir** de l'État de Libye

Ce candidat s'ajoute aux candidatures de M. Larbi DJACTA de la République algérienne démocratique et populaire (réélection/président) et de M. Elhassane Zahid du Royaume du Maroc (président) approuvées respectivement lors des 36ème et 37ème sessions du Conseil exécutif.

11. **Pour l'élection au poste de Directeur du Bureau de développement de l'Union internationale des télécommunications (UIT)** pour la période 2022-2026, lors de l'élection prévue en **octobre** 2022 à Genève (Suisse), approuve les candidatures de :

- **Dr Cosmas Zavazava,** de la République du Zimbabwe
- **Amb. Professeur Muhammadou M. O. Kah,** de la République de Gambie

12. **Pour l'élection au poste de Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT)** pour la période 2022-2026, lors de l'élection prévue en octobre 2022 à Genève, Suisse, approuve la candidature de :

- **Dr. Bilel Jamoussi** de la République de Tunisie

13. **Pour l'élection d'un membre de la Commission des limites du plateau continental (CLPC)** pour la période 2022-2024, lors de l'élection prévue en juin 2022 à New York, aux États-Unis, approuve les candidatures de :

- **Mme Marilyn Eghan** de la République du Ghana
- **M. Domingos de Carvalho Viana Moreira** de la République d'Angola

14. **Pour l'élection d'un membre du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI)** pour la période 2023-2027, lors de l'élection prévue en juin 2022 à New York, aux États-Unis, **approuve** les candidatures de :

- **M. Gaeimelwe Goitsemang** de la République de Botswana
- **M. Abdallah Bachar Bong** de la République du Tchad

15. **Pour l'élection d'un membre du Comité d'investissement des Nations Unies (UNIC)** pour la période 2022-2024, lors de l'élection prévue en octobre 2021 à New York, USA, approuve la candidature de :

- **M. Moses D. Pelaelo** de la République de Botswana

16. **Pour l'élection d'un membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** pour la période 2023-2026, lors de l'élection prévue en juin 2022 à New York, aux États-Unis, approuve les candidatures de :

- **Mme Brenda Akia** de la République d'Ouganda.
- **Mme Esther Eghobamien-Mshelia,** de la République fédérale du Nigeria.
- **Mme Eunice Njovana,** de la République du Zimbabwe

Ces candidatures s'ajoutent à celle de **Mme Vera Nkwate Ngassa, de la République du Cameroun**, approuvée lors de la 37e session ordinaire du Conseil exécutif.

17. **Pour la réélection d'un membre du Comité des Nations Unies sur les contributions (CC)** pour la période 2022-2024, lors de l'électionprévue en novembre 2021 à New York, aux États-Unis, approuve la candidature de :

- **M. Robert Ngei Mule** de la République du Kenya.

18. **Pour l'élection d'un membre du Comité des Nations Unies sur les droits des enfants (CRC)** pour la période 2022-2026, lors de l'élection prévue en juin 2022 à New York, aux États-Unis, approuve la candidature de :

- **Mme. Agnes KABORE** du Burkina Faso

19. **Pour l'élection au poste de Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT)** pour la période 2023-2027, lors de l'élection prévue en mars 2022 à New York, aux États-Unis, approuve la candidature de :

- **M. Gilbert Fossoun Houngbo** de la République du Togo

20. **Pour l'élection d'un membre du Groupe consultatif du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)** pour la période 2022-2025, lors de l'élection prévue en novembre 2021 à New York, aux États-Unis, approuve la candidature de :

- **M. Amadou Lamine NDIAYE** de la République du Sénégal

21. **Pour l'élection d'un membre du Comité exécutif d'INTERPOL** pour la période 2022-2023, lors de l'élection prévue en novembre 2021 à Istanbul, en Turquie, approuve la candidature de :

- **M. George Maingi Kinoti** de la République du Kenya

C. PREND NOTE :

(Le Comité ministériel doit être conseillé par les groupes africains pertinents afin de prendre les décisions appropriées)

22. **Pour l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU)** pour la période 2024-2025, lors de l'élection prévue en juin 2023 à New York, aux États-Unis, prend note des candidatures de :

- **République de Sierra Leone**

Cette candidature est prise en compte en plus de celle de la République algérienne démocratique et populaire entérinée lors de la 37ème session ordinaire du Conseil exécutif.

23. **Pour l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU)** pour la période 2025-2026, lors de l'élection prévue en juin 2024 à New York, aux États-Unis, prend note des candidatures de :

- **République fédérale de Somalie**
- **République de Maurice**

24. **Pour l'élection d'un membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH)** pour la période 2024-2026, lors de l'élection prévue en novembre 2023 à New York, aux États-Unis, prend note des candidatures de :

- **République du Mali**
- **République du Ghana**

25. **Pour l'élection du Président de la 79e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)** lors de l'élection prévue en juin 2024 à New York, aux États-Unis, prend note des candidatures de :

- **République d'Afrique du Sud**
- **République du Cameroun**

26. **Pour l'élection d'un membre du Tribunal international du droit de la mer (TIDM)** pour la période 2024-2032, lors de l'élection prévue en juin 2023 à New York (États-Unis), prend note de la candidature de :

- **M. Louis Savadogo** du Burkina Faso

27. **Pour l'élection d'un membre du Corps commun d'inspection des Nations Unies** (CCI) pour la période 2026-2030, los de l'élection prévue en juin 2025 à New York, aux États-Unis, prend note de la candidature de :

- **M. Makiesse Kinkela Augusto**, de la République d'Angola

28. **Pour l'élection au poste de juge de la Cour pénale internationale (CPI**) pour la période 2024-2029, lors de l'élection prévue en juin 2023 à New York, aux États-Unis, prend note de la candidature de :

- **M. RAJAONA Andriamanakiandrianana** de la République de Madagascar

29. Pour l'élection en qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) pour la période 2028-2029, lors de l'élection prévue en juin 2027, prend note des candidatures de :

- **Royaume du Maroc**
- **État de Libye**

NB. Cette demande sera renvoyée à la Région de l'Afrique du Nord pour de nouvelles consultations et un accord sur un seul candidat pour la Région. La décision du Conseil exécutif doit être éclairée par l'avis du Groupe africain à New York, (États-Unis), lors de la prochaine session ordinaire.

D. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PREND NOTE des efforts déployés par la Commission de l'Union africaine pour réviser le Règlement intérieur du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international ; **DEMANDE**, **PAR AILLEURS**, à la Commission de finaliser le Règlement intérieur et de le soumettre à la prochaine session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur la Justice et les Affaires juridiques pour examen, en vue de son adoption par le Conseil exécutif lors de sa session ordinaire de juin/juillet 2022

E. DÉLÉGATION DE POUVOIRS

FÉLICITE les Représentants permanents des États membres du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international pour avoir pris toutes les dispositions nécessaires afin que tous les documents relatifs à ce Comité soient examinés et synchronisés en temps opportun ; et **DEMANDE EN OUTRE** au Comité au niveau des ambassadeurs de continuer à soutenir les travaux du Comité au niveau ministériel.

CONFIDENTIEL

DÉCISION SUR L'EXAMEN DE LA COMPOSITION DU COMITÉ MINISTÉRIEL DE SUIVI DE L'AGENDA 2063

Doc. EX.CL/1297(XXXIX)

Le Conseil Exécutif,

1. **RAPPELLE** « la Décision du Conseil exécutif sur les résultats de sa retraite ministérielle de Bahir Dar [**EX.CL/Dec.807(XXIV)]** portant création du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 doté d'un mandat de deux ans à l'issue duquel sa composition doit être revue en tenant compte du principe de rotation et de l'équilibre régional ;

2. **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision **EX.CL//Dec.999(XXXII)Rev.1** qui stipule qu'après expiration du deuxième mandat de deux ans du Comité ministériel, la composition du 3e Comité ministériel sur l'Agenda 2063, qui expire en février 2020, soit approuvée ;

3. **SE FÉLICITE** des consultations des doyens des ambassadeurs des cinq régions géographiques de l'UA et **APPROUVE** en 2021 les cinq (5) nouveaux représentants régionaux qui, selon le principe de la rotation, seront membres du quatrième Comité ministériel sur l'Agenda 2063, à savoir Rwanda (Afrique de l'Est), Guinée (Afrique de l'Ouest), Eswatini (Afrique australe), Guinée équatoriale (Afrique centrale) et Algérie (Afrique du Nord). Les autres membres du Comité le resteront en vertu de la Décision **EX.CL/Dec. 908 (XXVIII) Rev.1 :** les Présidents sortant et actuel du Conseil exécutif ; les huit (8) Présidents des Conseils des Ministres des Communautés économiques régionales ; le Président de la Commission ; le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique; le Président de la Banque africaine de développement ; les huit (8) Secrétaires exécutifs des Communautés économiques régionales et le Directeur général de l'AUDA-NEPAD.

DÉCISION SUR LE COMITÉ MINISTÉRIEL DE SUIVI DE L'AGENDA 2063

Doc. EX.CL/1297(XXXIX)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la huitième réunion du Comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063 et APPROUVE les recommandations qui y sont formulées ;

2. **SE FÉLICITE** des préparatifs du deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et **INVITE** la Commission, l'AUDA-NEPAD, l'ACFB, le MAEP, les CER, la BAD et la CEA à continuer de fournir une assistance technique aux États membres et aux CER dans l'élaboration du Rapports des États membres et des CER ;

3. **SE FÉLICIT**E également des résultats de la réunion de haut niveau sur les modalités de financement et les besoins en ressources pour l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre et la formulation du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et **INVITE** la Commission et d'autres institutions partenaires à poursuivre la mobilisation des ressources pour ce projet;

4. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec. 1088(XXXVI) d'aider les communautés économiques régionales et les États membres à renforcer leurs capacités en matière de statistiques et de gestion des données, de suivi, de rapports et d'échange de connaissances pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

5. **ADOPTE** le rapport du Comité ministériel de suivi de l'Agenda 2063 ;

6. **INVITE** la Commission et d'autres parties prenantes à :

   i) Soumettre le deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour examen avant le Sommet de l'UA de janvier 2022 ;

   ii) Accélérer le processus d'évaluation du Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la formulation du Deuxième Plan décennal et faire rapport au Sommet de l'UA en février 2023 ;

   iii) Organiser la retraite du Conseil exécutif pour discuter des questions émergentes liées à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au milieu de 2022.

DÉCISION SUR L'ACCRÉDITATION D'ISRAEL EN TANT QU'OBSERVATEUR AUPRÉS DE L'UNION AFRICAINE

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** de l'exposé présenté par le Président de la Commission de l'Union africaine sur l'accréditation d'Israël en tant qu'observateur auprès de l'Union africaine ;

2. **PREND EN OUTRE NOTE** des commentaires et observations formulés par le Conseil exécutif à ce sujet **;**

3. **DECIDE** de saisir la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de cette question.